



Bulletin des Amis de saint François de Sales

Suisse : Ed. Les Amis de saint François de Sales - Case postale 2346, 1950 Sion 2 Nord - CCP 19-43-5, Crédit Suisse, Sion, C. 715.452.00

Comprendre la révolution

Nous commençons dans ce numéro une synthèse des idées principales de deux livres : Pour qu'il règne, de Jean Ousset (spécialement les chapitres qui traitent de la Révolution) et Le problème de l'Heure présente, de Henri Delassus. Ce dernier, paru en 1904, est terriblement prémonitoire.

En effet, si une véritable révolution dans les idées et les moeurs semble triompher aujourd'hui, ce n'est pas l'effet du hasard. Et cela peut être utile de découvrir le rôle de la Franc-Maçonnerie dans l'acharnement et la logique implacable avec lesquels ce but a été poursuivi durant des siècles par des esprits corrupteurs.

Car si l'action des hommes a pu faire tomber la société si bas et mettre le Mal à la place du Bien, l'action d'autres hommes, avec l'aide puissante des Armées célestes, ne pourrait-elle pas "renverser la vapeur" et instaurer le Règne social du Christ-Roi ?

Le Problème de l'Heure Présente

Le Pape Grégoire XVI, effrayé du redoublement d'activité qu'il remarquait dans les sociétés secrètes, et voyant le danger que leurs machinations faisaient courir à la société civile et à la société religieuse, voulut, peu de jours avant sa mort, les dévoiler à toute l'Europe. Pour cela, il jeta les yeux sur Crétineau-Joly, le 20 mai 1846, il lui fit écrire par le cardinal Lambruschini de venir à Rome pour un projet de haute importance. L'historien de la compagnie de Jésus allait s'embarquer à Ancône pour un voyage en Orient.. Il y renonça et se rendit aussitôt à l'appel du Saint-Père. Grégoire XVI lui demanda d'écrire l'Histoire des So-

ciétés secrètes et leurs Conséquences. Il lui fit remettre pour ce travail, par le cardinal Bernetti, ancien secrétaire d'Etat, les documents en sa possession, et il l'accrédita auprès des cours de Vienne et de Naples pour qu'il obtînt d'elles communication d'autres documents déposés dans leurs archives secrètes (p. 136).

En voici quelques extraits :

"Dans une lettre adressée, le 18 janvier 1822, à une Vente piémontaise qu'il avait créée lui-même, le membre de la Haute-Vente qui se cachait sous le nom de Piccolo-Tigre, va nous instruire [...] : "Pour propager la lumière, il a été jugé bon et utile de donner le branle à tout ce qui aspire à remuer. L'essentiel est d'isoler l'homme de sa famille, de lui en faire perdre les moeurs. Il est assez disposé par la pente de son caractère à fuir les soins du ménage, à courir après des plaisirs faciles et des joies défendues. Il aime les longues causeries du café, l'oisiveté des spectacles. Entraînez-le, soutirez-le, donnez-lui une importance quelconque; apprenez-lui directement à s'ennuyer de ses travaux journaliers, et, par ce manège, après l'avoir séparé de sa femme et de ses enfants, et lui avoir montré combien sont pénibles tous ses devoirs, vous lui inculquez le désir d'une autre existence. Quand vous aurez insinué dans quelques âmes le dégoût de la famille et de la religion. - l'un va presque toujours à la suite de l'autre. - laissez tomber certains mots qui provoqueront le désir d'être affilié à la loge la plus voisine. Cette vanité du citadin ou du bourgeois de s'inféoder à la Franc-maçonnerie a quelque chose de si universel que je suis toujours en extase devant la stupidité humaine..."

"Sous le prétexte le plus futile, créez, ou mieux

encore, faites créer par d'autres des associations ayant le commerce, l'industrie, la musique, les beaux-arts pour objets. Réunissez dans un lieu ou dans un autre vos tribus encore ignorantes; infiltrer le venin dans les coeurs choisis, infiltrer-le à petites doses et comme par hasard; puis, à la réflexion, vous serez étonné vous-même de votre succès..."

"Mettez-les, dit encore Piccolo-Tigre, sous la houlette d'un prêtre vertueux, bien noté, mais crédule et facile à tromper". Bien plus, celui-ci engageait à introduire les maçons dans les confréries : "Ne craignez pas de glisser quelques-uns des nôtres au milieu de ces troupeaux. Qu'ils étudient avec soin le personnel de ces confréries, et ils verront que peu à peu il n'y manque pas de récoltes à faire..."

Ces recommandations ne devraient point échapper à MM. les ecclésiastiques chargés de la direction des patronages et des cercles.

Toutefois, au Convent de 1898, le rapporteur de la commission des voeux faisait cette recommandation : "Il ne faut pas laisser voir dans cette œuvre la main de la Franc-maçonnerie".

"C'est par cette plénitude d'organisation, dit le Fr. Goblet d'Alviella, que la Maçonnerie est en état de rivaliser avec sa grande ennemie, l'Eglise de Rome".

"Les Loges, dit encore Piccolo-Tigre discourent sans fin sur les dangers du fanatisme, sur le bonheur de l'égalité sociale et sur les grands principes de la liberté religieuse. Elles ont entre deux festins des anathèmes foudroyants contre l'intolérance et la persécution. C'est plus qu'il n'en faut pour nous faire des adeptes. Un homme imbu de ces belles choses n'est pas éloigné de nous; il ne reste plus qu'à l'enrégimenter... On devine ses penchants, ses affections et ses tendances ; quand il est mûr pour nous, on le dirige vers la société secrète dont la Franc-maçonnerie est l'antichambre (p. 119)"

De 1820 à 1848, au dessus de la Franc-maçonnerie, il y avait le Carbonarisme; au-dessus des Loges, les Ventes; et dans le Carbonarisme lui-même, il y avait, au dessus des Ventes particulières les Ventes centrales, et au-dessus des Ventes centrales la Haute-Vente.

Dans le deuxième volume de son ouvrage << L'Eglise Romaine en face de la Révolution>>, Crétineau-Joly publie une autre lettre d'un membre de la Haute Vente :

" Le catholicisme n'a pas plus peur d'un stylet bien acéré que les monarchies; mais ces deux bases de l'ordre social peuvent crouler sous la corruption; ne nous lassons donc jamais de corrompre. Tertullien disait, avec raison, que le sang des martyrs enfantait des chrétiens; ne faisons donc pas de martyrs, mais popularisons le vice dans les multitudes. Qu'elles le respirent par les cinq sens, qu'elles le boivent, qu'elles s'en saturent; et cette terre, où l'Aretin a semé, est toujours disposée à recevoir de lubriques enseignements. Faites

des coeurs vicieux et vous n'aurez plus de catholiques. Eloignez le prêtre du travail de l'autel et de la vertu; cherchez adroitemment à occuper ailleurs ses pensées et ses heures; rendez-le oisif, gourmand et patriote : il deviendra ambitieux, intrigant et pervers. Vous aurez ainsi mille fois mieux accompli votre tâche que si vous eussiez émoussé la pointe de vos stylets sur les os de quelques pauvres hères..."

"C'est la corruption en grand que nous avons entreprise, la corruption du peuple par le clergé et du clergé par nous, la corruption qui doit nous conduire à mettre un jour l'Eglise au tombeau. J'entendais dernièrement un de nos amis rire d'une manière philosophique de nos projets et nous dire :<< Pour abattre le catholicisme, il faut commencer par supprimer la femme.>> Le mot est vrai dans un sens, mais, puisque nous ne pouvons supprimer la femme, corrompons-la avec l'Eglise. **Corruptio optimi pessima.** Le but est assez beau pour tenter des hommes tels que nous. Ne nous en écartons pas pour quelques misérables satisfactions de vengeance personnelle. Le meilleur poignard pour frapper l'Eglise, c'est la corruption ."

Depuis que ces textes ont été publiés pour la première fois, l'entreprise de corruption s'est implacablement développée et c'est moins dans la lettre de documents extraits de quelques archives secrètes qu'on la peut découvrir que bien étalée, victorieuse, au regard de tous. Pourquoi mettre en doute le projet criminel quand le crime est manifeste ? Les preuves, au surplus, ne manquent pas. Dans l'impossibilité où nous sommes de les mentionner toutes, nous nous contenterons de quelques unes.

Corruption de la femme, vient-il d'être dit. Or, ne pouvait-on lire dans le journal << L'Emeute >> de Lyon (du 7-12-1883) :

"Il est temps de renforcer nos bataillons avec tous les éléments qui épouseront nos haines... Les filles seront de puissants auxiliaires; elles iront chercher les fils de famille jusque dans le giron de leur mère pour les pousser au vice, au crime même; elles se feront les servantes des filles des bourgeois pour pouvoir leur inculquer les passions honteuses... Telle pourra être l'œuvre des femmes attachées à la Révolution."

Le premier auteur de la loi qui a créé les lycées de filles, Camille Sée, a déclaré que l'œuvre de déchristianisation de la France n'obtiendrait son plein succès que lorsque toutes les femmes auraient reçu l'éducation laïque :

" Tant que l'éducation des femmes, a-t-il dit dans son rapport à la Chambre, en 1880, finira avec l'instruction primaire, il sera presque impossible de vaincre les préjugés, la superstition, la routine (entendons : les traditions catholiques, le dogme, la morale)".

A suivre

L'Eucharistie II (suite) Jean-Paul Andre

La transsubstantiation

Le dogme

Ce changement mystérieux du pain en Corps du Christ et du vin en son Sang, réalisé de telle manière que pour nos sens rien ne soit changé, le Magistère infaillible, au Concile de Trente, l'a défini par le mot de "transsubstantiation". Par là sont rejetés et réprouvées comme contraires à la foi catholique les doctrine protestantes et hérétiques de transsignification - selon laquelle le changement n'aurait lieu que par l'acte de la foi du croyant-, et de consubstantiation ou d'impanation-selon laquelle la substance du pain persisterait, cohabitant avec celle du Corps du Christ.

Ce mot, le seul qui soit propre à dénommer adéquatement et définitivement le mystère dont nous parlons, indique ce qui se réalise à l'instant de la consécration. Il indique ce qui s'est toujours passé depuis la première Messe du premier Jeudi-Saint du monde.

Quelle est cette réalité mystérieuse exprimée par le mot "transsubstantiation"?

Le mot "transsubstantiation" signifie le changement instantané de substances, la conversion de la substance du pain en celle du Corps du Christ et de la substance du vin en celle de son Sang. Il signifie "cette admirable et unique conversion de toute substance du pain au Corps et de toute la substance du vin au Sang, qui ne laisse subsister que les apparences du pain et du vin..." (*Concile de Trente, Session XIII, Can. 2*).

Cette conversion instantanée de substances, alors que persistent les apparences sensibles du pain et du vin, est miraculeuse. Elle est un des plus grands mystères de notre foi. Aussi dépasse-t-elle notre entendement. Cette Hostie que le prêtre élève vers la croix, vers le Ciel, nous devons l'adorer. Voilà tout.

Essayons cependant d'avoir quelque intelligence du mystère.

La philosophie va nous fournir quelques éléments d'explication.

Demandons-nous d'abord ce qu'il faut entendre par le terme de substance.

La substance et les accidents

La substance d'une chose est ce qui est exprimé par la réponse à la question au sujet de cette chose : "Qu'est-ce que c'est ?" La substance est ce qu'une chose est, ce qu'elle est purement et simplement. Par exemple : "c'est du pain", "c'est du bois". Elle est ce qui se tient sous les apparences sensibles. Elle est ce qui constitue essentiellement la chose et qui se cache derrière l'apparence extérieure perçue par les sens.

Prenons, par exemple, une bille de bois. Elle est plus ou moins lourde. Son écorce est plus ou moins épaisse, plus ou moins rugueuse. Sa section est blanche ou brune, ou noire... Elle fera du bon bois de chauffage ou bien elle sera appréciée en ébénisterie... Quelques que soient ces qualités, on dira toujours : "c'est du bois". On aura distingué le "ce que c'est" : le bois. Des apparences extérieures : le poids, la couleur... On aura distingué la substance des apparences sensibles et des qualités d'utilisation.

Ces apparences et ces qualités sont liées à la substance. D'une part, sans elle, elles ne seraient pas, d'autre part, elles lui sont propres. Elles s'attachent à elle comme autant d'accessoires. À la substance "bois", de cette bille, se sont comme ajoutés des caractères proportionnés à elle et propre à cette bille-là. Aussi appelle-t-on ces caractères les accidents. Ils sont quelque chose de réel et de réellement distinct de la substance. Normalement, ils n'existent que par elle. Ils peuvent être variés tout en restant les accidents variés d'une même substance.

La substance, elle, est immuable en elle-même, tant qu'elle existe.

Faisons maintenant une expérience très simple : jetons cette bille de bois dans le feu. Elle va brûler. Au bout d'un certain temps, elle sera complètement consumée par le feu, si bien qu'il ne restera d'elle qu'un amas de cendres. Il y a une différence évidente aux sens, notamment à la vue, entre ce qu'il y avait et ce qu'il y a maintenant dans le foyer : des cendres. Ce n'est plus du tout la même chose. Entre les deux il y a une différence substantielle, une différence de substances. L'aspect extérieur et les propriétés, les accidents, ont changé notoirement. Cela nous indique le changement de substance. De ces cendres on ne pourra plus sculpter une statue ni faire une partie de mobilier. Elles ne pourront même plus alimenter le feu dans la cheminée...

Aussi dans le changement normal de substance, comme dans celui que nous avons pris pour exemple, quand la substance change, les accidents changent aussi en proportion et leur changement nous indique le changement de substance. Quant le vin s'est changé en vinaigre, nous le percevons au goût...

Nous venons de voir ce qui se passait dans les changements normaux.

Le double miracle de la transsubstantiation

Or dans le cas de l'Eucharistie, il y a bien un changement de substance mais qui ne se réalise pas selon les conditions habituelles. Il y a changement, par la consécration, de toute la substance du pain en celle du Corps du Christ, par conversion instantanée et complète de l'une en l'autre. Cependant, et voilà ce qui n'est pas habituel, les accidents du pain n'ont pas disparu et restent inchangés : la couleur, le goût, la configuration, la consistance au toucher... n'ont pas été modifiés. C'est le double miracle, il y a la conversion des substances. Par un second miracle, simultané au premier, il y a la conservation des accidents du pain

alors que leur propre substance a disparu.

La même chose doit se dire pour la consécration du vin.

Aussi à l'élévation de la Sainte Hostie, les yeux du corps voient les apparences du pain, l'espèce du pain, tandis que les yeux de l'âme, dans la foi, perçoivent la présence sacramentelle du Christ tout entier.

Lorsque Monsieur le Curé demandera à l'enfant désireux de faire sa première communion : "Qu'allez-vous recevoir dans votre cœur?", celui-ci dans la simplicité de son âme et la fraîcheur touchante de sa foi répondra : "Jésus!" Ce que l'enfant recevra ressemble bien à du pain, mais pas un instant, il ne pensera que c'est du pain - car ce n'est plus du pain-, parce qu'il a la foi de son baptême et que sa maman l'aura aidé à suivre la Messe, lui aura appris à incliner la tête à l'élévation de l'Hostie et du Calice, parce qu'il a appris la vérité au catéchisme.

Voilà donc cerné en quelques mots ce merveilleux mystère de la transsubstantiation, que nous chantons dans l'hymne des Vêpres de la Fête-Dieu (*Strop. 4*) :

Verbum caro, panem verum,
Verbo carnem efficit,
Fitque sanguis Christi merum,
Et si sensus deficit,
Ad firmandum cor sincerum
Sola fides sufficit...

"Le Verbe fait chair, prenant du véritable pain, d'un mot le transforme en sa Chair et le vin devient le Sang du Christ. Et si nos sens sont en défaut, pour affirmer un cœur fidèle, à elle seule la foi suffit..."

Les miracles eucharistiques

Cependant, pour venir en aide à une foi qui peut défaillir, Dieu, dans sa bonté, a constellé l'histoire de l'Eglise de miracles eucharistiques.

L'un des plus célèbres est sans doute celui de Bolsène, en Italie. Il eut lieu en décembre 1263. Alors que le célébrant s'apprêtait à divisor l'Hostie sainte, tandis que la partie qu'il tenait dans ses doigts gardait l'apparence du pain, l'autre partie prit l'aspect d'une chair vive d'où s'échappait goutte à goutte du sang, dont le corporal et plusieurs purificatoires furent imbibés. Le pape Urbain IV fit authentifier le miracle, à la suite duquel, sous l'inspiration céleste, il intitula la fête du Corpus Domini, la Fête-Dieu.

Qui ne connaît pas le miracle de Lanciano en 1273 ? Le prêtre venait d'achever les paroles de la consécration sur le pain. Aussitôt l'Hostie consacrée se changea en chair humaine vivante et sanglante. A la seconde consécration, le contenu du Calice se changea en sang humain. L'on peut encore aujourd'hui vénérer à Lanciano ces insignes reliques eucharistiques.

Tous ces miracles ont pour but de récompenser ou

d'affermir la foi en la Présence réelle, ou de convertir.

Mais souvenons-nous des paroles que Notre-Seigneur ressuscité disait à l'apôtre Thomas : "Heureux ceux qui n'ont pas vu et qui ont cru!" (*St Jean XX, 29*).

Le prêtre du Très Saint-Sacrement

Si tous les saints ont eu une très grande dévotion envers l'Eucharistie, il en est un, parmi eux, qui a pu être appelé "le prêtre du Très Saint-Sacrement". Il s'agit de saint Pierre-Julien Eymard, le fondateur, au siècle dernier, de la congrégation des Prêtres et de celle des Servantes du Très Saint-Sacrement.

La mission de saint Pierre-Julien fut d'honorer l'Eucharistie et de la faire honorer d'une manière toute spéciale. Les témoignages de ses religieux abondent en ce sens. "Tout le temps que je l'ai connu, dit l'un d'eux, je ne l'ai jamais vu agir ou entendu parler que pour l'amour, dans l'amour et avec l'amour le plus ardent du Sacrement de l'amour..." Un autre rapporte que son Père fondateur " se tenait devant le Saint-Sacrement comme un homme qui voit".

Monseigneur Francis Trochu a écrit une très belle vie de saint Pierre-Julien Eymard. A la fin de son ouvrage, dans le chapitre intitulé : "La folie de l'Hostie", nous lisons ces lignes qui, à elles seules, suffisent à exprimer quel a été le cœur de la vie de notre saint, quelle en a été la flamme : "Dans le Dieu-Hostie, le Maître caché, humilié, donné, mangé, il plaça son modèle : il voulut devenir un saint pour être moins indigne d'approcher le saint des saints. << Désormais, avait-il écrit pendant sa dernière retraite à Rome, je ne suis plus qu'une chose livrée à la volonté de Notre-Seigneur au Saint-Sacrement>>. Un jour, on s'en souvient, cherchant à exprimer par des mots de la terre son idéal de prêtre adorateur, il ne trouva que cette image réaliste et puissante : << Il faudrait que, si l'on mettait un religieux du Saint-Sacrement sous le presoir, il en sortit une Hostie!...>>

Nous ne saurions trop conseiller de lire cet ouvrage de Monseigneur Trochu. On ne peut en achever la lecture sans un amour accru envers l'Eucharistie. Cette biographie est, par la grâce de Dieu, apte à conduire à "la folie de l'Hostie".

Appuyés sur la doctrine que nous venons de rappeler, nous pouvons aborder la contemplation de l'Eucharistie en tant qu'Elle est le "sacrement de la charité" selon l'expression des saint Pères.

Et puisque le propre de l'amour est d'unir ceux qui s'aiment, nous considérerons l'Eucharistie notamment dans sa vertu d'unir, dans sa force unitive. Nous verrons alors comment Dieu, par ce sacrement, établit une union spéciale, une relation particulière entre le Ciel et la terre. Nous contemplerons aussi ce sacrement dans la double union qu'il réalise par la sainte communion : d'une part l'union transformante de l'âme à son Sauveur, d'autre part l'union des fidèles entre eux dans l'Eglise.

A suivre.

Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

Edition en Français du Périodique Romain

sì sì no no

<< Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du malin>> (Mt 5, 37).

SUISSE : Ed. Les Amis de saint François de Sales - Case postale 2346, 1950 Sion 2 Nord - CCP 19-43-5, Crédit Suisse, Sion, C. 715.452.00

LE COMPLICE ROMAIN DES « THÉOLOGIENS » REBELLES : LE RÉDEMPTORISTE HÄRING

La sortie

La « Déclaration de Cologne » avait été précédée d'environ 10 jours par une sortie sensationnelle de l'ineffable P. Bernard Häring, rédemptoriste, qui, pour s'appuyer sur une « collégialité » inconsistante et erronée, a demandé que Jean Paul II consulte démocratiquement les évêques, sur la doctrine de l'Encyclique « Humanae Vitae ». Le journal « *Il Tempo* » en rendait ainsi compte le 19 janvier dernier :

« Ce savant allemand, ancien professeur d'une université pontificale, ouvre un nouveau débat. Il le fait peu après que Mgr Charles Caffarra, président de l'Institut Jean Paul II dans l'Université du Latran et considéré par beaucoup comme ‘le théologien de confiance’ du pape, en soit venu à condamner toute espèce de contraception, allant jusqu'à la comparer à un homicide ».

A ce propos, il est opportun de dire un mot du rédemptoriste Häring, moraliste descendu après le Concile de sa chaire d'université comme Jupiter de l'Olympe, pour pontifier dans les pages de la revue « Famiglia Cristiana ».

Halte-là, Père Häring !

En 1968, un théologien romain

connu, qui écrivait dans « *Lo Specchio (Le Miroir)* » sous le pseudonyme de « *Il Vigile (Le Veilleur)* », attira l'attention sur la morale « nouvelle » du rédemptoriste allemand, en posant la question : « *Les avis moraux du P. Häring sont-ils chrétiens ?* » La réponse était résolument : « Non ! ». De leur brillante réfutation, nous avons cité quelques extraits dans un numéro précédent de Si Si No No. En conclusion, le théologien de « *Lo Specchio* » écrivait :

« *Si telle est, Père Häring, la future morale chrétienne, je préfère l'ancienne et éternelle. Et quant à vous, permettez-moi de vous dire qu'à naviguer au-delà des points fixes de la Révélation divine et du Magistère de l'Église vers la future morale “chrétienne” vous courrez le risque de favoriser la morale de l'antéchrist. Je vous prierais donc de rétracter, en quelque sorte, les erreurs que je me flatte d'avoir illustrées.* »

Les responsables

Le P. Häring n'a rien rétracté, et d'ailleurs les Autorités ne le lui ont jamais demandé. On lui a permis au contraire de répandre sans encombre « sa » morale chrétienne qui n'a rien ni

de moral ni de chrétien, non seulement dans les pages de la revue « catholique » italienne qui a le plus grand tirage et la distribution la plus étendue, mais encore — ce qui est encore plus inexcusable et lourd de conséquences pour l'avenir de l'Église — du haut de sa chaire à l'Académie Alphonse, rattachée à l'Université Pontificale du Latran, « l'Université du Pape ».

D'un honteux esprit courtisan, « L'Osservatore Romano » ne s'est rappelé la « superficialité », la « légèreté » et « l'irresponsabilité » de Bernard Häring que lorsque celui-ci eut l'imprudence d'offenser Paul VI en déclarant à un journaliste que les discours du Pape étaient « en grande partie écrits par d'autres » (voir *l'Osservatore Romano* des 2/3 janvier 1975 et *Si Si No No* de décembre 1975 pages 2 et 3). Mais qu'était cette offense personnelle faite à Paul VI comparée à l'œuvre de corruption morale que développait Häring au niveau populaire et académique ? Impunément, Bernard Häring continuait à faire école, et c'est de son école que sont sortis — nul besoin d'être prophète pour le prévoir — toute une génération de « moralistes immoraux » du type Curran qui infectent l'Église aujourd'hui et travaillent à perdre les âmes.

La dernière nouveauté

La dernière nouveauté découverte impunément par le P. Häring est la « morale mise aux voix » : le Pape devrait organiser un référendum parmi les évêques, et — pourquoi pas ? — dans le « peuple de Dieu », pour établir si la contraception est morale ou immorale. Comme si les voix de l'épiscopat ou même du pape régnant avaient reçu de Dieu le pouvoir d'annuler une doctrine certaine et constante de l'Église et même la loi naturelle.

Le démocratisme moral du rédemptoriste Häring se fonde sur une erreur d'écclésiologie qui touche à la structure même — divine — de l'Église : la négation de la primauté doctrinale conférée à saint Pierre et à ses successeurs, en vertu de laquelle « *les définitions du*

Pontife Romain sont irréformables par elles-mêmes et non en vertu du consentement de l'Église » (Vatican I, Dz 1839, F.C. 484/3074 ; cf. 166, 694, 1833-35).

Cette hérésie est la même que celle des propagateurs de la « Déclaration de Cologne » dont le P. Bernard Häring est l'un des principaux signataires.

La complicité

Le canon 1364 § 1 du Code de Droit Canonique sanctionne que l'hérétique encourt l'excommunication *ipso facto*, ou *latae sententiae* ; ce que rapporte aussi le cardinal Ratzinger dans son *Entretien sur la foi*. Or le comportement des théologiens allemands et de leur complice romain le rédemptoriste

Bernard Häring est tel qu'il n'est pas téméraire de les juger hérétiques obstinés. D'ailleurs, il ne serait pas très fatigant d'établir un jugement sérieux de l'ex Saint-Office. Et pourtant il n'est pas besoin d'être prophète pour le prévoir (et en tout cas nous serions heureux de nous trouver mauvais prophètes), encore une fois ce canon restera inutilisé contre les ennemis internes de l'Église, vrais corrupteurs des âmes. Dans ce cas nous devrons donc dire que le temps de l'épreuve terrestre de chaque homme est trop court et son sort éternel trop important pour que les autorités, tant de l'Église que des Rédemptoristes, puissent être excusées d'une indulgence dont le vrai nom est complicité.

Un moraliste

ENCORE LE PÈRE HÄRING

Le chant du cygne

Voici le chant du cygne de notre oracle : un livre de 303 pages aux éditions Borla : Bernard Häring, *FEDE STORIA MORALE (Histoire morale de la Foi)*, interview de Gianni Licheri.

Sur la couverture l'ineffable rédemptoriste en chemise blanche et veste croisée, en quatrième de couverture toujours B. Häring dans la même tenue avec l'industrieux interviewer en recherche de notoriété.

Un épisode

Je me souviens encore du Père Häring, place Saint Pierre, tout plein de lui-même, affichant sa satisfaction d'avoir prêché les exercices au Vatican. Il avait été choisi et invité par Paul VI lui-même « pour convertir au Concile » la récalcitrante Curie romaine. Mais surtout, je me souviens de la défense d'une thèse de doctorat auprès de l'*Alphonsianum*, Institut Supérieur de Théologie Morale (rattaché à la Faculté théologique de l'Université Pontificale du Latran). L'élève, un jeune prêtre belge, missionnaire, avait préparé sa thèse sous la direction de son maître, le rédemptoriste B. Häring, qui a tenu une chaire dans l'Institut pendant trente ans.

Selon les statuts, le président de la défense de la thèse était un professeur enseignant au Latran, nommé par le Recteur d'alors, Mgr Antonio Piolanti. Le professeur envoyé pour l'occasion

était le fameux exégète Mgr Francesco Spadafora. Le jeune missionnaire exposa sa thèse avec clarté et dans un latin élégant. Il traita du mariage, illustrant les usages et les coutumes des indigènes africains ; entre autres, l'usage d'anticiper, avant le mariage, l'union conjugale, comme preuve de la fécondité. Le jeune missionnaire proposait de laisser aux Évêques africains toutes décisions à ce sujet car Rome ignorait et ne pouvait comprendre les coutumes et la mentalité des africains. Et, en défense de sa proposition, l'imprudent candidat produisit le fameux texte de saint Matthieu V, 31-32 : *Il a été dit aussi : « Quiconque renvoie sa femme, qu'il donne un acte de divorce. » Et moi, je vous dis : Quiconque renvoie sa femme, hors le cas d'infidélité, la rend adultère (Mt XIX, 3-9, nisi fornicationis causa) ; et quiconque épouse la femme renvoyée, commet un adultère.*

L'exégèse moderniste de l'Évangile de saint Matthieu (V, 32) et l'anéantissement de la doctrine sur l'indissolubilité du mariage.

Le candidat expliquait que l'incise « *nisi fornicationis causa* » comprise par lui : « *sauf le cas de fornication ou d'adultère* », constitue une exception à l'indissolubilité du mariage, et cette incise, absente dans les autres évangiles, a été mise dans le texte de l'évangile de saint Matthieu par la communauté primitive pour adoucir l'enseignement de Jésus sur l'indissolubilité du

mariage et ainsi permettre le divorce.

C'est l'hypothèse de Loisy (1907) reprise, sans esprit critique, par Mgr Albert Descamps (1959) (un des « visiteurs » d'Ecône, en 1974 !), mais démontrée fausse par tous les exégètes catholiques.

L'incise se traduit : « *excepté le cas de concubinage* », c'est-à-dire d'union illégitime, de mariage *inexistant*. Le professeur Spadafora avait illustré cette traduction exacte, proposée scientifiquement par Joseph Bonsirven S.J. dans le livre *Temi di Esegesi (Thèmes d'exégèses)*, Ist. Pad. Arti Grafiche, Rovigo 1953 : « *Nisi fornicationis causa* » Mt V, 32, XIX, 9. *Une victoire instructive de la philologie*, pp. 345-352 (voir aussi du professeur Spadafora *Leone XIII e gli studi biblici*, Ipag, Rovigo, 1976, pp. 224-227 avec des indications précises sur la thèse de Loisy et de Mgr Descamps.

Sur cette exégèse moderniste, qui contredit le magistère constant de l'Église sur l'enseignement de Jésus à propos de l'indissolubilité absolue du mariage, le jeune missionnaire développait ainsi sa proposition : comme l'Église primitive atténua l'indissolubilité du mariage affirmée par Jésus en insérant dans le texte l'incise, ainsi maintenant l'Église pourrait adoucir la rigueur des dispositions concernant le mariage.

A peine le candidat eut fini son exposé, le Recteur de l'*Alphonsianum*, donna la parole à Mgr Spadafora. Celui-ci, avec la fougue qui lui est habituelle quand il s'agit des erreurs contre

la doctrine catholique, les sources de la révélation et le Magistère de l'Église, reprocha au jeune missionnaire de taxer Rome d'incompétence ou d'agir sans connaître la mentalité des indigènes et de ne pas adapter à celle-là la doctrine divinement révélée sur le mariage.

L'indissolubilité absolue du mariage résulte très clairement de tout le contexte évangélique en Saint Matthieu, en Saint Marc, comme en Saint Luc, et dans les lettres de Saint Paul, et l'incise doit se traduire : « *sauf le cas de concubinage* ».

Le jeune missionnaire rougit et ne répondit rien. Le père Häring aurait dû prendre la défense de son élève et de la thèse qu'il avait dirigée et approuvée ; mais, à la grande surprise des assistants, il se leva et disparut dès qu'il eut entendu les reproches et la réfutation du professeur Spadafora. La discussion s'arrêta donc là. Les Professeurs examinateurs se réunirent donc en absence du fugitif Häring, et il fut décidé pour le candidat l'obligation de corriger la thèse, en l'expurgeant des points indiqués manifestement erronés.

En réalité, ces erreurs reflétaient l'enseignement du père Häring. Ses thèses et ses erreurs étaient les siennes. C'était lui le vrai coupable.

La réponse à une interrogation

Quel est le motif de cette fugue improvisée du père Häring devant les critiques de Spadafora ? Le mépris, peut-être, pour celui qui avait osé contredire l'œuvre du maître « infaillible » ? Son dernier livre semble le confirmer. En parcourant les pages on a de plus en plus la pénible impression d'écouter une personne incapable d'une évaluation réelle des autres spécialistes, d'une critique valide de leurs œuvres et d'une réponse sereine, objectivement fondée, aux questions proposées.

Signe des temps

Tenace ou plutôt obstiné opposant à l'encyclique *Humanae vitae*, le pauvre père Häring s'entête jusqu'à maintenant sur l'erreur évidente de la « conscience libérée » de toute norme et élevée comme source unique de moralité. Erreur vraiment incroyable pour qui se prétend être chef d'école d'une « éthique » qui, de fait, n'a plus rien à voir avec la théologie morale.

Sur ce thème, toujours en rapport avec la doctrine solennellement proposée par le pape dans l'encyclique *Humanae vitae*, nous renvoyons à ce que le cardinal Giuseppe Siri, avec sa clarté et sa compétence habituelles, écrivait dans *Renovatio* (maintenant repris dans le volume *Il dovere della Ortodossia* (Le

devoir d'Orthodoxie), Giardini ed. Pisa 1987, pp. 22-23) sous le titre *La conscience libérée*. Précisant et concluant que l'on pouvait peut-être avoir des doutes sur l'utilisation de la fameuse « pilule » avant que les avis divergents des « théologiens » ne soient clarifiés définitivement par la décision du Magistère de l'Église, mais après que le pape eut parlé, il est impossible que la norme soit altérée selon le bon plaisir. Et le Pape a parlé avec un acte du magistère ordinaire infaillible.

« *En conformité avec ces points fondamentaux de la conception humaine et chrétienne du mariage, nous devons encore une fois déclarer qu'est absolument à exclure, comme moyen licite de régulation des naissances, l'interruption directe du processus de génération... Est exclue également toute action qui, soit en prévision de l'acte conjugal, soit dans son déroulement, soit dans le développement des conséquences naturelles, se proposerait comme but ou comme moyen de rendre impossible la procréation...* »

Comment justifier les époux qui, contre la norme objective, ainsi solennellement rappelée, prétendent la violer en faisant appel à leur propre jugement, à leur « propre » conscience ? Et pourtant — vrai signe de la décadence ecclésiale que nous vivons — un religieux, qui plus est un fils de Saint Alphonse, l'a soutenu et le soutient encore aujourd'hui. Et il a pu le soutenir impunément du haut de sa chaire de théologie morale (?) et se faire assidu « docteur » d'une telle erreur dans l'hebdomadaire paulinien *Famiglia Cristiana*, vendu dans les paroisses.

Un héros de la « résistance »

Tout le livre interview du père Häring est un auto-panégyrique. Le rédemptoriste, si loué par les mass-média de gauche (il suffit de lire la présentation de ce livre que fait dans *Panorama* le vaticaniste du Cardinal Silvestrini, Giancarlo Zizola) retiré maintenant en Allemagne dans son pays d'origine, parcourt avec son interviewer son « curriculum vitae ». Il se présente comme « héros de la résistance » ecclésiale, lutteur infatigable pour le salut de l'Église contre les abus commis par les ignorants de l'ex-Saint Office.

Le lecteur est ainsi informé des gestes héroïques du père Häring, avocat défenseur auprès du « ténébreux » tribunal du Saint Office des « innocents » moralistes, appelés par ce dicastère à rendre des comptes à propos des « nouveautés » — erreurs, proposées dans leur enseignement et dans leurs écrits.

Un défenseur — à ce qu'il dit — irrésistible et omniscient.

Un specimen de ses inventions

Nous reproduisons intégralement le § 130 (pp. 91-92).

— Question (télécommandée par l'interviewé car l'interviewer ne pouvait rien savoir de ces faits) : « *Que pouvez-vous dire de la lutte que l'Université du Latran mena contre l'Institut Biblique au temps du Père Béa, Recteur, et dont vous fûtes un témoin qualifié ?* »

Réponse : « *Je fus particulièrement étonné et aussi scandalisé par la campagne de dénigrement, commencée et développée par des professeurs et le Recteur du Latran contre l'Institut Biblique et bien coordonnée avec le Saint-Office, une lutte qui m'a démontré avec une clarté encore plus grande le danger réel et redoutable de faire du mot « Magistère » une mythologie utile pour un « usage politique ». Dans les milieux impliqués, en effet, domine l'ambition et l'esprit de carrière, on parle beaucoup d'obéissance au Magistère, quitte à en faire ensuite, un usage abondamment sélectif.* »

Un test très efficace dans ce sens fut représenté par le cas de la grandiose encyclique Divino afflante Spiritu sur l'étude de la Sainte Écriture : un texte non rédigé par le Saint-Office, mais directement sorti de la pensée de Pie XII, qui choisit comme conseiller pour l'occasion le Père Agostino Bea (futur cardinal).

Tout de suite après la mort du Pape commença la bataille du Latran inspirée par le cardinal Ernesto Ruffini de Palerme, disciple de la théologie romaine, contre l'encyclique, avec l'objectif clair de « détruire » l'Institut Biblique et d'ouvrir ainsi au Latran une faculté semblable. Le Recteur Mgr Piolanti parla de : « Ces chiens, les jésuites » ; dans la revue Divinitas du Latran sortit une étude de Mgr Antonino Romeo : « L'encyclique Divino afflante Spiritu » et les « opiniones novae » dans un numéro dédié au cardinal Ruffini : l'attaque contre l'Institut biblique était frontale et violente et le cri de bataille était : « Magistère ! Sapienti sat ! »

A mes étudiants de l'Institut pastoral du Latran qui me demandaient un avis sur la publication, je ne répondis pas directement mais par une nouvelle prière à la fin du cours : « Prions » disje « a furore theologorum » et dans un chœur unanime ils répondirent : « Libera nos Domine ». Et tout fut clair.

Je me rappelle encore l'interdiction d'enseigner aux deux meilleurs professeurs de l'Institut Biblique et cela par l'intervention du Saint-Office ; les pères Lyonnet et Zerwick, deux colosses de l'exégèse contre lesquels se dirigeaient les attaques de Rome et de ses puissants partisans.

En 1964, je parlai de ce cas à Paul VI, et je lui fis observer : « Cette sanction pèse encore sur le Concile et constitue un scandale de dimension œcuménique ». Le Pape répondit : « Malheureusement je n'ai pas encore trouvé le temps d'étudier ce cas ». Et moi, après un profond soupir, « Sainteté, cela ne peut être de votre ressort. Pourquoi ne peut-on confier la solution à quelqu'un qui connaît exactement la question dans son ensemble, par exemple au cardinal Béa ou au supérieur général des Jésuites ? ». Le Pape accepta, et en peu de jours le cas fut résolu.

Dans sa première visite au Latran, après la solution, Paul VI, avec une très claire allusion, s'exclama avec fermeté à un certain moment : « Jamais plus ».

Les deux éminents professeurs suspendus reprirent leur irremplaçable enseignement et plus tard le P. Lyonnet fut aussi nommé par le Pape consultant de la C.D.F. [Congrégation pour la doctrine de la Foi].

Quiconque penserait pouvoir opérer une approche thérapeutique vers la Curie romaine, la C.D.F., le milieu ecclésial romain en général, devrait étudier d'une manière appropriée ce cas extrêmement significatif à cause du danger réel que le magistère du Pontife Romain peut devenir dans les mains de carriéristes et de manipulateurs une mythologie qui en minerait l'autorité.

*Ce n'est pas par hasard que dans mon œuvre *Liberi e Fideli* (*Libres et fidèles*) j'ai utilisé avec beaucoup d'insistance la catégorie de la sociologie de la connaissance, qui distingue entre connaissance salvifique, connaissance abstraite et celle de ceux qui pensent au pouvoir.*

*
* *

S'agissant du Saint-Office, dont le secret et la réserve sont proverbiaux, et d'adversaires qui ne peuvent répliquer, étant pour la plupart entrés dans l'éternité, le terrible accusateur (ou fanfaron bavard) croit avoir beau jeu. Cependant, nous pouvons le prendre la main dans le sac. Avant tout, remarquons que le Recteur de l'Université du Latran, Mgr Antonio Piolanti continue son témoignage de très bon théologien parmi les chanoines de la basilique de Saint Pierre de Rome, et donc Licheri aurait bien fait de l'interroger, si la recherche de la vérité avait été son but. Toutefois elle est suffisante la documentation détaillée que Mgr Francesco Spadafora a donné sur ce retentissant épisode qui a vu s'affronter les pères de l'Institut Biblique Pontifical et Mgr Antonino Romeo, grand érudit et aussi ancien élève de l'Institut Biblique, professeur d'Écriture Sainte au Séminaire régional de Cantazaro et ensuite mem-

bre de la Congrégation pour les Séminaires et les Universités.

Les jésuites de l'Institut Biblique mirent aussi en cause Mgr Spadafora, ex-élève de l'Institut Biblique et professeur à l'Université du Latran, bien qu'il n'y fut pour rien.

Le fameux exégète a traité de ce sujet dans le livre *Leone XIII e gli studi Biblici* (Ist. Padano Arti Grafiche, Rovigo 1976), (Léon XIII et les Études Bibliques), pages 130-134 en particulier, et maintenant dans le volume : *La Tradizione contro il Concilio* (*La tradition contre le Concile*) (Edi. Pol. Volpe editore, 1988), pages 5-70.

Les faits

La synthèse des faits : le 3 septembre 1960 dans la *Civiltà Cattolica* (pp. 449-460) le père L. Alonso Schökel S.J. de l'Institut Biblique Pontifical publie l'article : *Dove va l'esegesi cattolica ?* (Où va l'exégèse catholique ?) que l'Institut Biblique s'empresse d'envoyer à tous les évêques.

Mgr Romeo répond par le célèbre article : *L'encyclique « Divino afflante Spiritu » et le « Opiniones novae »* dans la revue *Divinitas* (1960) pp. 378-456. Voici la synthèse qu'en fait Mgr Spadafora dans « *Leone XIII e gli Studi Biblici* » :

*Aujourd'hui, dix-sept ans après la mort du grand pape Pie XII, le Père Alonso nous donne la nouvelle d'un changement, d'une mutation, d'une nouveauté introduits par l'encyclique Divino afflante Spiritu, tels qu'ils « ouvrent une nouvelle et ample voie » (p. 544 et ss.). Il tient absolument à nous faire savoir que Pie XII « s'est bien rendu compte qu'il ouvrait une nouvelle et large porte, et qu'à travers elle, seraient entrées dans l'enceinte de l'exégèse catholique beaucoup de nouveautés qui auraient surpris les esprits excessivement conservateurs ». Quelles nouveautés ? Il y a un seul passage de l'encyclique qui parle de nouveautés, et c'est un rappel au bon sens pour ceux qui ont tendance à « croire devoir combattre ou tenir en suspicion tout ce qui est nouveau ». Cela ne suffit pas continuer Mgr Romeo, page 409 sv — pour parler de retourment et de temps nouveaux. Et, du reste, cette fugitive concession est largement compensée par les mises en garde répétées contre les nouveautés et d'incessants rappels à la tradition immuable, spécialement dans l'encyclique *Humani Generis*. Les nouveautés dérivant d'une étude vraiment scientifique étaient admises depuis longtemps par le Magistère suprême.*

On ne trouve rien, dans les documents successifs de Pie XII et de Jean XXIII, cités par le P. Alonso dans la conclusion de son article, rien qui indi-

que, même d'une manière éloignée, un changement, une nouveauté, une ouverture, de nouvelles libertés concédées, de la part du Magistère suprême en 1943. »

*C'est le thème central de l'article de Mgr Romeo. Il ajoute « un témoignage de première main digne de foi, que l'on pourrait qualifier d'officiel : le commentaire très sérieux de l'encyclique *Divino afflante Spiritu* (*Civiltà Cattolica*, 94, 1943-IV, pp. 212-224) par le cardinal Béa, alors Recteur de l'Institut Biblique Pontifical, commentaire complètement ignoré du P. Alonso dans son article qui cite mot à mot les passages les plus en rapport avec le thème traité. [...]*

Et aux pages 419 et suivantes, Mgr Romeo concluant la longue présentation et citation du commentaire du Cardinal Bea s'exprime ainsi :

« Il n'y a donc rien, même pas un indice réel, dans l'encyclique ni dans le commentaire (probablement « auto risé ») du cardinal Béa qui puisse accréditer l'opinion, activement répandue, que l'admirable encyclique est une rupture avec la pratique précédente du Magistère suprême pour donner une orientation nouvelle à l'exégèse catholique.

*« Il est donc certain, indiscutable, pour qui lit l'encyclique *Divino Afflante Spiritu*, et il devient encore plus clair pour qui y ajoute l'étude de l'encyclique *Humani Generis* que l'encyclique biblique du grand pape Pie XII adhère totalement à l'encyclique *Providentissimus* (de Léon XIII). Pie XII rappelle, développe et précise divers points, et avec la *Providentissimus* se rattache à l'esprit, aux principes et aux normes de la tradition ininterrompue au sujet du culte de la Parole de Dieu à travers l'ardu et l'austère travail exégétique »*

*Cela aurait été pour tous très utile et intéressant que la discussion put continuer sur ce point doctrinal, présupposé nécessaire pour tout exégète qui se dit « catholique ». Si le P. Alonso avait démontré ou au moins fourni les raisons de ses déclarations sur la « nouvelle » direction donnée par l'encyclique *Divino afflante Spiritu*. En fait, dans l'article de *La Civiltà Cattolica* envoyée alors à tous les évêques par l'Institut Biblique Pontifical, il affirme simplement, gratuitement, il ne donne aucune justification pour l'interprétation qu'il donne à la *Divino Afflante Spiritu*. (fin de la citation de Spadafora).*

Les points mis en discussion par les pères de l'Institut Biblique étaient la doctrine au sujet de l'inspiration des livres sacrés, l'inerrance absolue de la Sainte Écriture, l'authenticité et l'historicité des évangiles : l'inspiration ne serait plus donnée à l'auteur des Livres Saints (L'Hagiographe) mais à la « communauté primitive », l'inerrance serait limitée aux seuls passages concer-

nant le dogme et la morale (vieille erreur, déjà condamnée), recopiant le système rationaliste appelé *Formengeschichte* (histoire des formes), négation de l'historicité et de l'authenticité des Saints Évangiles. L'apôtre Saint Matthieu ne serait plus l'auteur du premier Évangile ; les Évangiles seraient l'œuvre de rédacteurs qui ont recueilli les épisodes créés par la communauté primitive crédule, et tous auraient été rédigés après 70. Questions d'importance fondamentale, comme on le voit, avec lesquelles coule la crédibilité même du christianisme.

L'Institut Biblique, dans sa réaction désordonnée à l'article de Mgr Romeo, mit en cause aussi Mgr Spadafora, professeur d'Écriture Sainte à l'Université Pontificale du Latran, pensant peut-être qu'il avait fourni le matériel d'accusation à Mgr Romeo qui avait été son professeur au Séminaire Régional de Catanzaro.

Il y eut donc deux fronts : d'une part l'Institut Biblique, et de l'autre la Congrégation pour les Séminaires et les Universités avec l'Université Pontificale du Latran.

Voici pourquoi, alors que Mgr Romeo et Mgr Spadafora s'apprêtaient à répondre aux insinuations du Recteur de l'Institut Biblique qui cherchait à diminuer leur autorité dans le domaine des études bibliques, pour mieux glisser sur les erreurs contestées, intervint le Saint Office.

Le Recteur de l'Université du Latran, Mgr Piolanti, communiqua à Mgr Spadafora l'ordre de se taire de la part du Saint Office qui se réservait d'intervenir sur la question. En effet, le cas avait fait grand bruit à Rome. La polémique, aux yeux du public, était présentée par le Recteur de l'Institut Biblique, comme « une campagne de dénigrement », inspirée par la jalouse de l'Université du Latran contre les jésuites enseignants à l'Institut Biblique, agneaux innocents. Romeo et Spadafora portèrent au Saint Office, sur sa demande, la documentation en leur possession. Ensuite le Saint Office écouta les Pères de l'Institut Biblique, en particulier, les deux plus hauts responsables de la nouvelle orientation : S. Lyonnet et M. Zerwick et sur cette base porta un jugement.

Ce qui frappa le plus, ce fut la concomitance du long et étudit article de Mgr Romeo avec les graves préoccupations du P. Béa : « commentaires exégétiques qui frisent l'hérésie », et le commentaire de Béa lui-même sur l'encyclique *Divino afflante Spiritu* de Pie XII dont le P. Béa était confesseur.

Dans le livre « *La Tradizione contro il Concilio* » est précisé avec détails tout le cours de la polémique, les décisions du Saint office et comment à peine élu, Paul VI, sollicité par la cardinal Tisserant, commença à démolir ce

Dicastère, en rappelant à Rome, *sic et simpliciter*, et à l'Institut Biblique, les deux jésuites éloignés, Lyonnet et Zerwick, aujourd'hui portés aux nues par Häring ! Le lecteur aura à réfléchir !

Un témoignage significatif

À la page 8, Mgr Spadafora rapporte ce témoignage significatif : « *Le 20 mai 1961, le père A. Arconada, jésuite, professeur et exégète connu, ancien élève de l'Institut Biblique, écrivait de Tokyo à Mgr Romeo :*

“Très estimé Monseigneur.

*En finissant aujourd'hui, vigile de la Pentecôte, la lecture de votre étude dans *Divinitas* (1960 n. 3), je me sens poussé à vous envoyer mes plus sincères félicitations, et cela comme ancien condisciple qui se complait dans l'œuvre si opportune et nécessaire d'un illustre compagnon d'armes, en partageant ses idées, ses préoccupations et ses cris d'alarme.*

Il me semble que le Saint Esprit vous a choisi, Monseigneur, pour cette intervention ; espérons que le même Paraclet contribuera beaucoup à éloigner de l'Église le périlleux et très grave danger que beaucoup voyaient sans doute et que votre zèle illuminé a permis de dénoncer.

Votre travail m'a apporté dans l'Extrême-Orient beaucoup de détails nouveaux ; je suis content d'avoir trouvé en vous, Monseigneur, un “dimidium animae meae” que ce soit dans les impressions défavorables déjà ressenties lors de la lecture des œuvres dénoncées (à l'exception de l'une ou l'autre que je ne connaissais pas) comme d'autre part dans la satisfaction que me donna le discours du Cardinal Bea à la Semaine Biblique [cité et en partie reproduit par Mgr Romeo dans son article].

Je ne connaissais pas l'article, mais seulement quelques références dans des lettres reçues à ma résidence habituelle (Philippine, Bellarmine College) ; mais, si, de retour ici dans quelques semaines, je puis trouver une copie pour moi et pour mes collègues, j'en serais très reconnaissant.

Dans le Seigneur et dans l'amour de l'Église, je reste très uni à vous monseigneur.

R. Arconada S.J. »

Qui connaît Mgr Piolanti peut juger la valeur que mérite l'expression gratuite qu'Häring lui attribue. D'autant plus, qu'en faveur de Mgr Romeo et Mgr Spadafora, nous avons le P. Alberto Vaccari S.J. grand maître en exégèse, le P. Bonayer S.J., ex-Recteur de la Grégorienne, et le P. Boccacio S.J., professeur de langue hébraïque à l'Institut Biblique, tous s'étant exprimés en leur faveur dans une intervention personnelle.

Assez, Père Häring ! La crédulité des lecteurs a ses limites ! Dire que les deux jésuites condamnés par le Saint Office sont « deux colosses de l'exégèse » suffit à enlever toute crédibilité à celui qui porte ce jugement.

Contre la « Casti connubii »

Il y aurait beaucoup d'autres affirmations à rectifier, à réfuter, à annoter...

A la page 79, par exemple, en voici une très significative contre l'encyclique *Casti Connubii* de Pie XI, encyclique fondamentale sur le mariage qui condamne le contrôle des naissances admis par l'Église anglicane.

A propos des travaux de la Commission pontificale pour la pilule : « *De toute façon, le sens de l'humour ne manquait pas dans la manière d'affronter des discussions souvent angoissantes. Ainsi, je me rappelle comment le P. Zalba, avec une compréhensible compassion demanda : “Que faisons-nous de tant d'âmes que nous avons envoyées en enfer, en suivant la Casti Connubii ?” Avec délicatesse, madame Growley (fondatrice avec son mari du Mouvement Familial) répondit : “Mais, vous êtes sûr, cher père, que Dieu a exécuté tous vos ordres ?” Il s'agit d'un épisode significatif qui illustre bien la profonde exigence ressentie par la majorité, pour mettre en lumière l'aspect négatif d'un rigorisme légal qu'il convenait donc de dépasser. »*

Et enfin : Question 110 « *Le Pape a-t-il eu l'occasion de se prononcer sur la relation de la majorité ?* »

Réponse : *Je ne l'ai jamais rencontré à cette époque mais j'ai su de source sûre que Paul VI était favorablement impressionné par le rapport. Et quand l'Humanæ Vitæ sortit, les franciscains de Saint Antoine de la via Marulana me rapportèrent ce que leur avait dit le père Lio à ce propos : le Pape était attiré par les résultats de la Commission mais il avait suffi de deux rencontres, une avec lui et une avec Ottaviani, pour le reconvertis à la tradition. »*

L'envie est une mauvaise conseillère. Les mass-média, tous à gauche, ont fait beaucoup de mal au P. Häring. Au contraire, le père Lio, grand maître de théologie morale, a su conserver en vrai franciscain, la vertu d'humilité, tant recommandée par Saint François à ses fils et il a toujours refusé de parler sur son rôle dans *Humanæ Vitæ*, et encore récemment aux journalistes qui l'avaient cherché dans son couvent de via Merulana.

Maintenant, après le livre-interview de Häring, dans lequel il confirme sa rébellion au Magistère infaillible du Pape (l'encyclique *Humanæ Vitæ* en fait partie), après le recours aux évêques contre cette Encyclique et la signature de la « Déclaration » des « théologiens » (?) allemands, ses expressions ironiques à ses élèves sur le Saint Office et sur le Magistère de l'Église se révèlent très graves. Et le P. Häring les répète avec satisfaction à son naïf intervieweur.

Si plutôt qu'à des Commissions, le pape Paul VI avait confié la question de la pilule au Saint Office, présidé par ce géant de la Foi qu'était le Cardinal Ottaviani, ce Dicastère, dans un silence absolu, lui aurait proposé la solution con-

venable qui fut donnée à la fin par les mérites du cardinal Ottaviani et du père Lio. Il n'y aurait pas eu de place au doute, à la confusion, créés par quatre années d'attente (1964-1968) et qui alimentèrent l'illusion que la doctrine tra-

ditionnelle de l'Église sur la contraception pouvait être réformée (Courrier de Rome, juin 1989, p. 6, *L'Église en état de doute*).

Barnaba

A PROPOS DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE POUR LE PROCHAIN SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Le candidat n° 1

Le 28 juin dernier le pape a reçu en audience (Osservatore Romano 30 juin-1^{er} juillet 1989) 150 pèlerins de Castel San Giovanni (Plaisance) arrivés à Rome pour fêter leur « très aimé concitoyen » le cardinal Casaroli à l'occasion du dixième anniversaire de sa nomination comme secrétaire d'État.

Peut-être, espéraient-ils et avec eux le très aimé concitoyen, que le pape répéterait ce qu'il avait dit un an auparavant, à l'occasion de son voyage en Émilie, dans l'Église paroissiale de Castel San Giovanni, c'est-à-dire qu'il voulait « profiter » du cardinal Casaroli « tant que la Divine Providence le permettra », et donc, comme cela fut interprété alors, au-delà de ses 75 ans qui seront célébrés le 24 novembre prochain. Mais cette espérance fut déçue ; le pape s'est limité à faire l'éloge de l'activité du cardinal Casaroli qui « a écrit une page importante dans l'histoire de l'Église contemporaine », mais il n'a rien dit qui laisse penser qu'après le 24 novembre le cardinal continuera à écrire d'autres pages. C'est ainsi en général que la presse l'a compris (*Avvenire* 30/6/89). Mais ce que le pape n'avait pas dit, *Il Tempo* du 30/6 le lui fait dire dans un article signé R.R. qui soutient :

« Demain cela fera dix ans que le cardinal Agostino Casaroli est secrétaire d'État. Et, par manque d'indices contraires, tout laisse à croire qu'il le restera après ses 75 ans le 24 novembre prochain. Ainsi, ce qui a première vue pouvait sembler en quelque sorte une mise en congé — dans le discours du pape à une délégation du Castel S. Giovanni, ville où est né Casaroli — doit être au contraire compris comme une

nouvelle marque de confiance envers le cardinal [...]»

Au premier abord, peuvent frapper ces verbes utilisés au passé, comme si le pape Wojtyla voulait dire que « l'aventure extraordinaire » de son collaborateur numéro un était sur le point de se terminer. Mais ensuite, on a compris [sic] que le discours pontifical était étroitement lié à l'occasion du dixième anniversaire de la nomination comme secrétaire d'État — « je le remercie de tout ce qu'il a fait pour moi et pour l'Église durant ces dix dernières années » — et à la venue à Rome de la délégation des concitoyens de Casaroli.

De sorte qu'il semble que rien ne soit changé par rapport à l'année dernière quand Jean-Paul II, à l'occasion de son voyage en Émilie, se rendit à Castel San Angelo. »

Et peut-être, pour mettre en valeur sa thèse sans fondement, l'auteur de l'article rappelait que « en septembre le cardinal Willebrands (depuis quatre lustres président du Conseil pour la promotion de l'unité des chrétiens) aura 80 ans » et qu'on ne parle pas encore de son changement ; que le cardinal Fratisek Tomasek, archevêque de Prague, « restera encore à son poste, malgré ses 90 ans » (et pourquoi ne devrait-il pas en être autrement pour Casaroli qui, en comparaison, est presque un jeune ?). Cela semble un article *ad hoc* destiné à ne laisser aucun doute que le candidat numéro un au siège de secrétaire d'État est justement l'actuel secrétaire d'État.

A ce propos, rappelons-nous que le cardinal Poletti, a célébré ses 75 ans en avril dernier. Aussitôt il présenta sa démission au pape qui la lui refusa et lui demanda de continuer ses charges de Cardinal Vicaire de Rome et de Président de la Conférence épiscopale ita-

lienne. Et pour marquer sa gratitude, le pape a été déjeuner chez le cardinal Casaroli. Les observateurs avaient remarqué que le plus jovial des trois convives était le cardinal Casaroli qui, sans doute, voyait un heureux précédent qu'il espérait bien suivre.

Ce qui est certain c'est que Casaroli restera en poste jusqu'à la visite de Michael Gorbatchev à Rome prévue pour la fin de l'année. La rencontre de Jean-Paul II avec Gorbatchev au Vatican sera le couronnement de son Ostpolitik. Depuis des mois le cardinal a travaillé pour obtenir la lettre de demande d'audience de la part du chef du Kremlin. Finalement, elle est arrivée fin août. Et la préoccupation de Casaroli est telle pour cette rencontre historique qu'il a pratiquement abandonné tous les autres dossiers. Tout cela laisse à penser que, si le Cardinal se rend compte que son mandat ne sera pas prolongé, il profitera de cette occasion pour faire une digne sortie.

Le candidat n° 2

Le candidat n° 2 du cardinal Casaroli, est naturellement le cardinal Achille Silvestrini, lequel ne s'est pas encore remis de son éloignement de la politique vaticane. Depuis son élévation au cardinalat et sa nomination comme préfet du Tribunal de la Signature Apostolique, le cardinal a conservé son appartement de fonction au Vatican, ce qui n'est pas sans créer des difficultés pour son successeur. Être au cœur de la Cité Vaticane permet de conserver un contrôle plus direct sur la situation, sans compter qu'il continue à recevoir de nombreux ambassadeurs. Depuis plus d'un an, on a constaté un certain nombre de changements à la Secréta-

serie d'État et aux Affaires publiques. Petit à petit, « l'équipe » change, mais plus que jamais ces bureaux sont truffés d'hommes de Silvestrini, ce qui veut dire encore une main sur ces Dicastères. Tant que Mgr Giovanni Coppa conservera son poste clef pour les nominations, l'ombre du cardinal Silvestrini ne disparaîtra pas des bureaux du Vatican.

Cependant il est certain que récemment le cardinal a dû enregistrer quelques durs échecs. Malgré toutes ses interventions, ses candidats à la nonciature de Vienne et aux diocèses de Padoue et de Rimini ont été éliminés.

Le cardinal, loin de s'avouer vaincu, au cas où la secrétairerie d'État lui serait inaccessible, prépare déjà son repli comme successeur du Cardinal Poletti, comme Cardinal Vicaire et pourquoi pas comme Président de la C.E.I. (Conférence épiscopale italienne).

Le candidat n° 3

La réserve du cardinal Casaroli est inépuisable. Derrière Silvestrini, si Silvestrini est vaincu, voici le candidat n° 3 : Mgr Pio Laghi, nonce aux États-Unis. Ce dernier a pensé qu'il lui était plus profitable de venir à Rome pour faire sa campagne électorale. En juin, pour un prétexte ou un autre, il a fait le tour de divers cardinaux, commençant par ceux de « droite », afin d'illustrer ses mérites de nonce aux États-Unis. Il ne cache pas qu'après dix ans

de cette nonciature, il en est fatigué et qu'il se sent désormais mûr pour une autre ou pour une charge plus élevée.

Mgr Pio Laghi, d'autre part, a fait la preuve de ses qualités diplomatiques quand il a évité l'affrontement entre les évêques américains, appelés à Rome « pour rendre des comptes » et la curie romaine, de façon que tous soient satisfaits, mais aussi que tous restent sur leur propre position.

Le candidat n° 4

C'est le cardinal Roger Etchegaray que Casaroli cherche à valoriser aux yeux du pape, lui demandant des conseils, des petits services, des discours et en l'envoyant dans tout le monde et jusqu'au Vietnam, comme nous informe l'article déjà cité du *Il Tempo* pour « rencontrer tous les évêques » et avoir des « contacts avec quelques-uns des responsables du gouvernement » signé — à ce qu'on dit — « de quelques changements dans les positions des autorités communistes envers la religion catholique et le Saint-Siège ». On note l'attention du cardinal à éviter dans ses discours tout ce qui pourrait le faire taxer d'homme de gauche.

L'entourage du cardinal Etchegaray confirme son effort à étudier les langues et à cultiver les relations avec les hautes personnalités de passage à Rome.

Espère-t-il sans doute que sa présence au niveau international fera

oublier les points noirs laissés à Marseille au temps de son gouvernement ? Lieu de culte donné aux musulmans dans la crypte de N.-D. de la Garde, prises de position doctrinale ambiguë, et le fait que son bras droit à l'évêché ait quitté le sacerdoce pour se marier peu de mois après le départ du cardinal.

Le candidat n° 5

Le cardinal Lustiger laisse volontiers comprendre que Paris devient un peu petit... pour ses capacités. Et qu'il pourrait en faire profiter l'Église universelle. Son entourage et ses amis le voient sans problème comme secrétaire d'État et même, pourquoi pas, comme le prochain Pape. Ses grands voyages-missions ne sont ignorés de personne. Moins connus sont ses voyages très réguliers à Rome où il traite des problèmes de l'Église avec les plus hautes autorités, et son influence sur le Pape n'est pas négligeable.

Nous avons dit que la réserve du cardinal Casaroli est inépuisable, mais comme on le voit, ce n'est pas une réserve d'or. Et pendant que s'approche le terme fatidique, la farandole des candidats secrétaires d'État augmente en nombre, et nous nous demandons quelle place a dans le cœur et l'esprit de ces candidats, la gloire de Dieu, l'éducation de la Sainte Église et le salut des âmes.

Le Commonitorium de Saint Vincent de Lerins (suite)

VII - Tactique perfide des hérétiques. Comment saint Paul les a dénoncés à l'avance

C'est, selon moi, le ciel lui-même qui a dicté ce jugement : cela, en raison surtout de la perfidie des fauteurs d'hérésies, lesquels prennent bien garde de les produire sous leur propre nom, mais, au contraire, s'ingénient à découvrir chez quelque ancien un passage obscur ou douteux, dont l'obscurité totale semble favoriser leur nouveau dogme, et se donnent ainsi l'apparence de n'être ni les seuls, ni les premiers à penser ce qu'ils avancent. J'estime, quant à moi, que cette perversité est odieuse, à un double titre : d'une part, ils ne craignent pas de faire boire aux autres le poison de l'hérésie, et d'autre part, d'une main profane, ils dispersent au vent, comme des cendres éteintes, la mémoire d'un homme digne de respect.

Ils diffament, en réveillant telle opinion, des choses qu'il fallait laisser ensevelies dans le silence. Celui dont ils suivent les traces, leur modèle, c'est Cham qui, non seulement négligea de couvrir la nudité du vénérable Noé, mais qui la signala aux autres comme un objet de risée. En violent ainsi la piété filiale. Cham se rendit si coupable que ses descendants même furent enveloppés dans la malédiction qui frappa sa faute ; bien différent de ses heureux frères, qui ne voulurent ni profaner de leurs regards la nudité d'un père qu'ils devaient respecter, ni en livrer le spectacle à autrui. Se détournant, dit l'Ecriture, ils le couvrirent (ce qui signifie qu'ils n'approuverent ni ne trahirent la faute du saint homme), et ils furent, pour cela, gratifiés d'une heureuse bénédiction jusque dans leurs enfants. Mais revenons à notre sujet.

Nous devons donc grandement

redouter le sacrilège qui consiste à altérer la doctrine et à profaner la religion. Ce n'est pas seulement la discipline de la constitution ecclésiastique, c'est aussi la censure portée par l'autorité apostolique, qui nous l'interdit. Tout le monde sait avec quelle force, quelle sévérité, quelle véhémence, le bienheureux apôtre Paul s'élève contre certains hommes qui, avec une étrange légèreté, « avaient abandonné trop vite celui qui les avait appelés à la grâce du Christ, pour passer à un autre Évangile, quoiqu'il n'y en ait point d'autre », « qui s'étaient donné en foule des maîtres selon leur convoitise ; qui détournaien leurs oreilles de la vérité et se tournaien vers les fables », « attirant la condamnation parce qu'ils avaient rendue vain leur première foi ».

Ils s'étaient laissé tromper par ceux dont le même apôtre écrit dans l'*Épître aux Romains* : « Je vous en prie,

mes frères, surveillez ceux qui créent des dissensions et des scandales, contrairement à la doctrine que vous avez apprise. Détournez-vous d'eux. Ces gens-là ne servent point le Christ Notre-Seigneur, mais leur propre ventre ; et par de douces paroles et des bénédic-tions, ils séduisent les âmes simples. » « Ils entrent dans les maisons et traînent captives des femmelettes chargées de péchés et mues par toutes sortes de désirs, apprenant toujours et n'arrivant jamais à la connaissance de la vérité. » « Vains en paroles et séducteurs, qui bouleversent toutes les maisons et enseignent ce qu'ils ne devraient pas, pour un gain honteux. » « Hommes à l'esprit corrompu, que la foi condamne, orgueilleux qui ne savent rien, mais qui languissent sur des questions et des disputes de mots. Ils sont privés de la vérité et ils estiment que la piété est une source de vil profit. » « Et de plus, oisifs, ils s'habituent à courir les maisons, et ils sont non seulement oisifs, mais verbeux et curieux, et ils disent ce qu'il ne faut pas. » « Repoussant la bonne conscience, ils ont fait naufrage dans la foi. » « Leurs profanes et vains discours profitent puissamment à l'impiété, et leur parole s'insinue comme la gangrène. »

C'est à juste titre qu'il est écrit de ces mêmes hommes : « Ils ne feront pas d'autres progrès, car leur folie sera connue de tout le monde, comme celle de ces hommes le fut aussi. »

VIII - Commentaire de l'Épître aux Galates, I, 8-9

Quelques hommes de ce genre parcouraient les provinces et les cités, et, tout en colportant leurs vénales erreurs, étaient parvenus jusqu'aux Galates. Les ayant écoutés, ceux-ci éprouvèrent comme la nausée de la vérité. Ils rejetèrent la manne de la doctrine apostolique et catholique, et ils trouvèrent un charme aux méprisables nouveautés de l'hérésie. C'est alors que se manifesta l'autorité de la puissance apostolique : « Même si nous-mêmes ou un ange du ciel nous évangélisait autrement que nous ne vous avons évangélisés, qu'il soit anathème. » Pourquoi dit-il, « Même si nous-mêmes » ? Pourquoi pas « Même si moi... » ? C'est qu'il veut dire : lors même que Pierre, lors même qu'André, lors même que Jean, lors même enfin que tout le chœur des apôtres vous évangéliseraient autrement que nous ne vous avons évangélisés, qu'il soit anathème. Rigueur qui fait trembler ! pour confirmer l'attachement à la foi première, il ne s'épargne pas lui-même, ni ses collègues dans l'apostolat. C'est encore trop peu : « Même si un ange du ciel, dit-il, vous évangélise autrement que nous ne vous avons évangélisés, qu'il soit anathème. » Il ne

lui a pas suffi, pour défendre la foi traditionnelle, de mentionner la nature de l'humaine condition ; il a voulu y joindre aussi l'éminente nature angélique. « Même si nous-mêmes, dit-il, ou un ange du ciel... ». Non que les saints anges du ciel puissent encore pécher ; mais il veut dire : « S'il arrivait même ce qui ne peut arriver, quel que soit celui qui tente de modifier la foi traditionnelle, qu'il soit anathème. »

Mais ces paroles, peut-être ne les a-t-il dites qu'en passant et les a-t-il jetées avec une impétuosité tout humaine, plutôt qu'il ne les a formulées par inspiration divine ? Loin de là. Car il poursuit, et il insiste sur cet avertissement en redoublant d'efforts pour le faire entrer dans les esprits : « Je l'ai déjà dit et je le répète : si quelqu'un vous prêche un autre évangile que celui que vous avez appris, qu'il soit anathème. » Il ne dit pas : « Si quelqu'un vous annonce autre chose que ce que vous avez appris, qu'il soit bénit, loué, accueilli », mais « qu'il soit anathème », c'est-à-dire séparé, rejeté du troupeau, exclu, afin que la redoutable contagion d'une seule brebis n'infecte pas de son poison l'innocent troupeau du Christ.

IX - Portée universelle et permanente des préceptes de l'apôtre saint Paul

Mais peut-être ce précepte n'a-t-il été donné qu'aux Galates ? A ce prix, c'est donc aux seuls Galates que seraient prescrits les devoirs rappelés dans la suite de cette même lettre, ceux-ci par exemple : « Si nous vivons par l'esprit, marchons aussi selon l'esprit. Ne devenons pas avides d'une vain gloire, en nous provoquant les uns les autres, en nous jaloussant les uns les autres » et le reste. Si cette hypothèse est absurde et que ces prescriptions s'adressent à tous également, il en résulte que les dispositions doctrinales tout comme les préceptes purement moraux atteignent tous les hommes indistinctement. Et, de même qu'il n'est permis à personne de provoquer autrui ni de jalousser autrui, de même qu'il ne soit permis à personne de recevoir un autre évangile que celui que l'Église catholique enseigne en tous lieux.

Peut-être encore ordonnaît-il d'anathématiser quiconque prêchait une doctrine différente de celle qui avait été prêchée, sans que cela continue d'être encore ordonné présentement ? — Alors ce que l'apôtre déclare dans la même lettre : « Je vous dis : marchez selon l'esprit vous n'accomplirez pas les désirs de la chair » était prescrit pour ce moment-là seulement, mais ne l'est plus maintenant. S'il est tout à la fois impie et désastreux de penser ainsi, il s'ensuit nécessairement que, de même que ces préceptes s'appliquent à tous les âges,

les lois qui défendent de rien changer à la foi s'imposent également à tous les âges.

Il n'a donc jamais été permis, il n'est pas permis, et il ne sera jamais permis de prêcher aux chrétiens catholiques une autre doctrine que celle qu'ils ont reçue ; et jamais il n'a fallu, jamais il ne faut, jamais il ne faudra omettre d'anathématiser ceux qui annoncent autre chose que la doctrine une fois reçue. Dans ces conditions, est-il quelqu'un d'assez audacieux pour prêcher autre chose que ce qui a été prêché dans l'Église, ou d'assez léger pour accepter autre chose que ce que l'Église accepte ?

Il crie et crie encore, à tous et toujours et partout, dans ses lettres, il crie, ce « vase d'élection », ce « docteur des Gentils », cette trompette des Apôtres, ce héritier de l'univers, ce confident des cieux, que si quelqu'un annonce un nouveau dogme, il faut l'anathématiser. Et voici d'autre part que réclament certaines grenouilles, moucherons et mouches, créatures d'un jour. Je parle des Pélagiens, qui s'en vont dire aux catholiques : « Prenez-vous pour guides, pour chefs, pour interprètes ; condamnez ce à quoi vous adhérez, adhérez à ce que vous condamnez, rejetez l'ancienne foi, les institutions de vos pères, le dépôt des ancêtres, et recevez... » Quoi ? Je frémis de le dire : car leurs propos dénotent un tel orgueil qu'il me semble que je ne pourrais, sans une sorte de sacrilège, je ne dis pas les approuver, mais les réfuter même.

Rédacteur : Abbé E. de Taveau,
Via Madonna degli Angeli 14
00049 VELLETRI
Rome

Directeur : B. de Roquefeuil

IOTA UNUM

Etude des variations de l'Eglise Catholique
au XX^e siècle. Romano Amerio

Cette "étude sur les variations de l'Eglise au XX^e siècle" constitue un véritable livre blanc sur la crise de l'Eglise comme le montrent bien les quelques titres de chapitre ci-après, extraits d'une table des matières qui en comporte 41 :

La préparation du Concile - Le déroulement du Concile - L'après-concile - La crise du sacerdoce - L'Eglise et la jeunesse - L'Eglise et la femme - La démocratie dans l'Eglise

- La théologie et la philosophie
de l'après-concile - L'Oecuménisme
- La réforme liturgique...

672 pages - 140 x 225 - FF. 210.-
NOUVELLES EDITIONS LATINES

La Vérité sur le Carmel d'Auschwitz De Pologne, je rapporte les preuves

Pour examiner avec sérénité l'affaire du carmel d'Oswietcim, près du camp nazi d'Auschwitz il est nécessaire de savoir d'abord de quoi il parle concrètement. Or ce qui est le plus clair à ce niveau est que les organisations juives et leurs envoyés sur place s'attachent à travestir la réalité avec un aplomb qui ne souffre aucune discussion. La permanence, la réintégration et l'amplification des mensonges indiquent que les organisations juives refusent que l'affaire du carmel soit examinée avec sérénité. D'où les insultes envers le peuple polonais, l'Eglise et le pape, dont sont émaillés les articles et divers discours. Le sommet étant atteint jusqu'à présent par Jacques Lanzmann écrivant dans VSD que si les carmélites d'Auschwitz veulent vraiment honorer les morts de la Shoah "qu'elles s'immolent par le feu et le gaz".

Au début il n'y avait pas de mensonges mais seulement l'interprétation hasardeuse d'une information vague. Fin janvier 1986, l'assemblée plénière du Congrès juif mondial appelait les carmélites "à renoncer au projet de construction d'un couvent sur le sol d'Auschwitz". L'affaire avait été lancée en octobre 1985 (par des catholiques belges qui avaient alerté les institutions juives). On s'étonnera qu'une organisation aussi importante que le Congrès juif mondial ait formulé une telle déclarations sans être allée voir sur place ce qui se passait. Les carmélites étaient alors installées depuis 15 mois dans le bâtiment dit de l'ancien théâtre. Le cardinal Decourthay, suivant lui aussi ce que disaient les instigateurs de l'affaire, s'en prenait également "au projet". Lorsqu'il fallut se rendre à l'évidence que le "projet" avait pris forme depuis longtemps, on fit savoir que si l'existence de ce carmel était intolérable c'est qu'il était installé "dans" le camp d'Auschwitz.

L'Occupation par les carmélites

Alors commencèrent les mensonges. Il fallait maintenir coûte que coûte que le carmel se trouvait dans le camp, alors que tout visiteur du camp pouvait le chercher en vain, vu qu'il ne s'y trouve pas, et qu'il n'y a même aucune communication entre le carmel et le camp. Poussés dans leurs retranchements, les représentants des organisations juives ont fini par admettre qu'il n'est pas exactement dans le camp, mais ils ajoutent aussitôt que puisqu'il est installé dans un bâtiment faisant partie des bâtiments retenus par l'UNESCO comme constituant le site d'Auschwitz, c'est comme s'il était dans le camp. Ainsi l'affirmation première demeure, et le réalisateur de l'émission de France Culture sur le carmel, en juin dernier, pouvait-il affirmer tranquillement : "Le camp d'Auschwitz est occupé en partie par les carmélites". Occupé.....

Une "immense" croix

Puis il y a eu l'installation d'une croix dans la cour du carmel. Une croix "monumentale [qui] surplombe le camp" dit Jour J. Dans l'Actualité juive, Yael Suissa raconte son voyage à Auschwitz : "A l'entrée des camps D'Auschwitz, érection d'une immense croix annonce la présence des carmélites." Elle a vu : elle témoigne. De son hallucination. De l'entrée, la croix est absolument invisible. Pour l'apercevoir, il faut aller jusqu'à l'autre bout du camp, jusqu'au bloc 11. Arrivé devant ce baraquement, celui où est mort saint Maximilien Kolbe, on voit en effet la croix dépasser du mur d'enceinte. C'est le seul endroit du camp d'où on peut la voir. De devant les deux baraques les plus proches, on ne la voit déjà plus. Henri Tincq, après avoir accompagné une manifestation juive sur les lieux, écrira néanmoins dans le Monde (18 juillet) : "De toutes les baraques à l'intérieur du camp, on ne voit qu'elle." Et de retour d'Auschwitz lui aussi, le rabbin Sirat parle dans le Monde d'une croix immense au point qu'elle "étend son ombre sur tout le camp d'Auschwitz-Birkenau" (donc sur plusieurs kilomètres...) On remarquera d'autre part que cette

croix, qui fut celle de la messe du pape à Birkenau en 1979, est plantée au centre de ce qui était une sablière où furent massacrée en 1940-41 des centaines de membres de la résistance, ce qui donne un sens précis. Là aussi furent massacrés des centaines d'officiers politiques de l'armée rouge. A titre de comparaison, on signalera que les autorités communistes de Varsovie et de Moscou n'ont pas élevé la plus petite protestation. L'envoyé spéciale, très spéciale, de l'AFP, Nadège Puljak-Ehrmann, participant à la même manifestation, ira encore plus loin : La présence de carmélites à Auschwitz, de plusieurs grandes croix dans le camp, et surtout, l'absence de toute référence au mot juif sur les plaques commémoratives apposées à l'intérieur du camp, où plusieurs millions de juifs ont été exterminés, sont autant de signes de déjudaiisation de la Shoah aux yeux de la communauté juive internationale." C'est là un concentré de ce qu'on peut lire habituellement dans la presse juive. Inédite, toutefois, la mention de "plusieurs grandes croix dans le camp". Les croix se multiplient" disait bien Sabine Roitman dans Tribune juive mais "à l'extérieur" et il n'était pas fait mention de leurs tailles. La seule grande croix est celle de la cour. Les seules autres sont de minuscules croix sur le mur, dans le jardin, et celle qui surplombe la porte de la grille. "Une croix sur le portail, flanquées de deux minuscules Maguen David" s'insurgeait Sabine Roitmann. Une "provocation" supplémentaire, selon Théo Klein, qui a vu "une croix entourée de trois Maguen David". Il s'agit tout simplement de l'emblème officiel de l'ordre des carmes. Un simple coup d'œil permet de voir qu'il ne s'agit pas d'étoiles de David, mais d'étoiles héracliques à six branches, comme on en voit sur de nombreux blasons. L'absence de toute référence au mot juif en un leit-motiv de la campagne contre le carmel. L'accusation de "déjudaiisation de la Shoah" vise historiquement d'abord le gouvernement communiste polonais, et l'Eglise est accusée de parfaire cette déjudaiisation par ce "crime" contre la mémoire que constitue l'installation du carmel : on passe alors de la simple "déjudaiisation [à la] christianisation" blasphématoire de la Shoah. Il n'est pas dans notre propos de défendre le gouvernement polonais, qui a fait bien entendu de son musée du camp d'Auschwitz un outil de propagande communiste et pro-soviétique. Mais notre propos est de décrire la réalité concrète. Or la vérité oblige à constater qu'il y a dans les baraques des photos de la Shoah, une exposition de châles de prières israélites, et qu'une baraque (la No 27) est consacrée uniquement à l'"histoire du martyrologue juif". Dans l'entrée du musée plusieurs des affiches exposées, font clairement allusion à la Shoah, et sur l'impressionnant monument érigé à Birkenau (l'immense camp d'extermination Auschwitz-II installé sur le commune de Brezinka), les deux plaques centrales sont en caractères hébreuque. Dans le livre vendu à l'entrée du musée, on peut lire dès la préface. "A partir du printemps 1942, Auschwitz devint un lieu d'extermination massive de la population juive qui y était déportée de presque tout l'Europe. D'énormes convois étaient directement acheminée des rampes du chemin de fer aux chambres à gaz." Ce qui est longuement explicité au 3e chapitre.

Les lieux, l'histoire et les symboles

S'il est inexact de dire que le souvenir du martyre juif est absent du camp-musée d'Auschwitz, il est vrai cependant que sa dénomination officielle relève la Shoah au second plan, puisqu'il s'agit du "Monument du martyre de la nation polonaise et d'autres nations". Mais force est de constater que depuis 400 ans les institutions juives ont bien toléré cette relative "déjudaiisation". Elles n'ont jamais demandé que l'administration du musée soit retirée aux communistes pour être cédée à une organisation juive, ce qui serait pourtant logique puisque selon le président de l'Alliance israélite universelle, Ady Steg "négociateur" dans l'affaire de carmel, "le symbole Auschwitz non seulement concerne les juifs, mais ne concerne que les juifs" Sic.

Ce symbole, elles le voient dans le musée d'Auschwitz I - puisqu'elles réclament le départ des carmélites qui sont installées près de ce camp... bien que le "vieux théâtre" n'ait jamais fait partie des bâtiments appartenant au musée - et non dans le camp

d'Auschwitz II Birkenau qui est un des lieux effectifs de la Shoah.

Pourtant la configuration des lieux et leur histoire indique assez clairement où se trouvent les symboles. Les bâtiments de briques d'Auschwitz-I, qui constituent l'essentiel du camp, ne sont pas de construction nazie. Il s'agit d'une caserne de l'armée autrichienne, construite au temps où cette partie de la Pologne était sous domination autrichienne. Lorsque la Pologne redevint indépendante, cette caserne fut naturellement occupée par l'armée polonaise. En 1940, elle fut choisie par les nazis pour être officiellement un camp de prisonniers de guerres et de prisonnier politiques. Des milliers de Soviétiques y périrent, ainsi que des dizaines de milliers de Polonais. En réalité, ce camp était l'une des pièces du génocide polonais annoncé par Hitler dès le début de la guerre ("tuer sans aucune pitié les hommes, les femmes et les enfants d'origine polonaise et parlant polonais") et fidèlement confirmé par Himmler ("tous les Polonais doivent disparaître de la surface de la terre"). Et tel est le "symbole Auschwitz" pour les Polonais.

Par la suite, l'extension du camp, notamment en vue de l'extermination des juifs, fut réalisée par la construction du camp d'Auschwitz-II Birkenau. Celui-là, entièrement dû aux nazis, et dont la plupart des baraqués étaient en bois, n'offre pas au premier regard l'alignement d'une petite caserne de province, mais une atroce étendue, à perte de vue, de cheminées de brique, seuls vestiges des baraqués entre les réseaux de barbelés, et la vision apocalyptique des énormes crématoires effondrés. Le "symbole", l'insoutenable symbole de la Shoah, c'est là qu'il se trouve, bien que même ce camp ne puisse être revendiqué exclusivement par les juifs - loin s'en faut.

Quant au "théâtre", il fut construit, peu avant la guerre de 14, pour les divertissement des soldats autrichiens. La guerre survint avant qu'il ne soit complètement terminé, et il ne servit jamais à aucune représentation théâtrale. A moitié abandonné, on l'utilisait comme débarras. Selon les organisations juives qui en ont fait un dogme auquel la plupart des commentateurs sacrifient, les nazis auraient fait du théâtre, le dépôt des objets et vêtements saisis sur les victimes juives, et de dépôt du gaz Zyklon B. En fait on n'en sait rien. On ait en revanche que l'organisation nazie était hyper-rationalisée jusque dans le crime. Il eût été pour le moins étrange que les nazis stockent leur Zyklon B près du camp d'Auschwitz. Alors qu'ils l'utilisaient essentiellement à 4 km de là, à un endroit où ils avaient toute la place voulue. On sait d'autre part qu'un groupe de trente baraqués de Birkenau servait au stockage des objets saisis. Le petit théâtre ne représente rien à côté. C'est pourtant le "symbole des symboles" par Théo Klein...

Ajoutons que, dès l'installation du camp, les nazis commencèrent à expulser les habitants des environs. Puis on en expulsa de plus en plus, et l'on détruisit nombre d'habitations, seules les meilleures étant conservées, pour les SS. Aujourd'hui, les habitants d'Oswiecim voient les étrangers venir pour expulser "leurs" carmélites en brandissant le drapeau d'un pays étranger dont la fondation a été marquée par nombre d'expulsions et de destructions de villages...

Nadège Puljak-Ehrmann parle de l'extermination de "plusieurs millions de juifs" dans le camp... d'Auschwitz-I. Dans l'actualité juive, Gérard Ghariani évoque le camp "où près de 4 millions de nos frères et soeurs ont perdu la vie"... Le gouvernement polonais a estimé à 4 millions le nombre total des morts dans le complexe d'Auschwitz. Un chiffre sans doute assez largement "arrondi". Selon les historiens actuels, le nombre des victimes juives aurait été d'environ 1.35 million. Léon Poliakov l'a fait monter jusqu'à 2 millions, "au risque de pécher par excès". Quels que soient les chiffres réels - qu'on ne connaît jamais - l'horreur indicible reste ce qu'elle est. Mais les divers chiffres avancés par les historiens communistes, juifs ou indépendants montrent que de tout manière Auschwitz ne peut être le symbole exclusif des juifs. Et il est pour le moins odieux de chercher à confisquer une part de l'horreur. "les seuls enfants et mères déportés dans les camps

d'extermination étaient juifs". affirme Sabine Roitmann, entre autres. Cela est complètement faux. Les mères et les enfants tsiganes, les mères et le enfants polonais non-juifs ont droit eux aussi au respect de leur mort. A force, on peut se demander de quel côté est le "révisionnisme". En outre, le groupe qui a connu proportionnellement le plus de morts, après les juifs fut le clergé polonais. Est-ce cela, la soi-disant "responsabilité" de l'Eglise "dans la Shoah" ?

Le cardinal Macharski, archevêque de Cracovie, rappelait en janvier 1986 : "Pour les Polonais, Auschwitz est synonyme de souffrances et d'extermination, qui touchèrent la plupart des familles." Je l'ai encore vérifié lors de mon dernier voyage. Cherchant un logement chez l'habitant à Cracovie, je suis arrivé chez une dame qui, lorsque je lui ai dit que j'allais à Auschwitz, m'a donné des bougies, à allumer devant le mur des fusillés, à la mémoire de son père, qui était agent de liaison du général Sikorski.

De même qu'elles n'ont jamais mené de campagne mondiale contre la récupération d'Auschwitz par les communistes qui en ont fait aussi un symbole, un mythe fondateur de leur régime et de leur propagande, les organisations juives n'ont jamais non plus bruyamment protesté contre la "polonisation" du camp. Il a fallut la "christianisation".

Le problème est que les Polonais sont catholiques, et que la présence catholique s'affirme partout en Pologne. Il était donc logique qu'elle s'affirme aussi en ce lieu où culmina la révolte contre Dieu et contre l'homme image de Dieu. "Le couvent des carmélites à Auschwitz est une des manières dont l'Eglise en Pologne veut répondre au défi lancé par le camp d'extermination nazi d'Auschwitz-Birkenau", disait le cardinal Macharski en montrant le création du carmel comme un prolongement naturel de l'homélie du pape dans le camp de Birkenau en 1979. Un homélie prononcée devant un million de Polonais, sous la croix qui se trouve maintenant, près du carmel, et qui commençait par cette citation de Saint-Jean : "Voici quelle est la victoire qui a vaincu le monde : c'est notre foi". (C'est dans cette homélie que le pape qualifia "Auschwitz" de "Golgotha du monde contemporain". Car "Auschwitz" est aussi le symbole - c'est le quatrième que nous rencontrons - de toutes les atrocités totalitaires du XXe siècle, nazies et communistes confondues, en raison du nombre record de nationalités représentées par les victimes.)

Pour le 40e anniversaire de la libération du camp le cardinal Macharski écrivait : "Il est impossible de concevoir Auschwitz selon les catégories de la foi sans la participation au terrible mystère pascal." L'an dernier le pape Jean-Paul II rappelait à la communauté juive de Vienne, en évoquant précisément la Shoah, que "pour nous, chaque souffrance humaine trouve son sens ultime dans la croix de Jésus-Christ."

Telle est la légitimité d'une présence - discrète - de la croix et du culte catholique sur les sites de la plus grande souffrance.

A vrai dire ni le couvent de Dachau, ni les chapelles de Majdanek et de Sobibor, ni l'église de Birkenau (installée dans la kommandantur du camp d'extermination d'Auschwitz-II !) n'avaient suscité une campagne mondiale de protestation. Il a fallu attendre le carmel hors des murs d'Auschwitz-I, et tout se passe comme si ce carmel était le prétexte à un violent raidissement des organisations juives contre l'Eglise. On en est venu à la "rupture du dialogue", [au] boycott du pape", à l'exhumation des pires calomnies sur l'attitude de l'Eglise pendant la guerre. Ce n'est pas un obscur polémiste juif, c'est le Congrès juif mondial qui déclare : "La controverse portant sur le carmel est symptomatique d'une évidente volonté du Vatican de réviser l'histoire de l'holocauste et du rôle de l'Eglise pendant cette terrible période". Rappelons que c'est le même Congrès juif mondial qui, dès 1945, faisait un don de deux millions de lires au Saint-Siège pour son action en faveur des juifs pendant la guerre...

L'"accord de Genève ? "Non, ce n'était pas un accord

Il y a donc eu à Genève des négociations "entre une délégation juive exigeant le transfert du carmel et une délégation catholique menée par le cardinal Decourtay qui l'exigeait également ... Comme M. de la Palice aurait pu le prédir, il fut "convenu" (le 22 février 1987) que les carmélites quitteraient les abords du camp. Et l'archevêque de Cracovie, réquisitionné par les "négociateurs" "dut se plier au diktat. Le couvent serait transféré dans un "Centre d'information, d'éducation, de rencontre et de prière", où l'Eglise s'engagerait notamment à "lutter contre la désinformation et la banalisation de la Shoah et contre le révisionnisme". Le "Centre" et son couvent seraient construits à 500 mètres de l'actuel carmel. Autrement dit, les carmélites seraient toujours sur le site d'Auschwitz : le périmètre des camps nazis, de leurs annexes, de leurs industries et de leurs fermes, couvrait 42 km². Cela n'empêche pas le cardinal Decourtay d'insister sur le transfert à un endroit où il n'y aura "aucune ambiguïté dans sa localisation", tandis que Théo Klein, le chef de la délégation juive, presse à ce relogement "en dehors du camp d'Auschwitz-Birkenau" lequel se trouve à 3 km de l'actuel carmel...

Le pauvre Théo Klein est d'ailleurs la cible d'une polémique qui se développe dans les milieux juifs les plus hostiles à l'Eglise. On reproche même d'avoir négocié alors qu'il n'y avait "rien à négocier" avec des gens coupables d'un tel "crime" (Claude Bochurberg dans l'Actualité juive du 27 juillet 1989), et on lui jette à la figure l'église de Birkenau, la chapelle de Sobibor, etc.

Un première étape

Si bien que ceux qui s'imaginent qu'une fois le centre construit l'affaire sera terminée, se trompent lourdement. L'affaire du carmel n'est qu'une étape. Elle a permis aux organisations juives de mesurer avec quelles efficacités elles pouvaient faire reculer les catholiques.

Mais déjà apparaissent les prochaines revendications, déjà relayées par le nouveau président du CRIF, Jean Kahn. "Demander le retrait du carmel ne suffit pas, écrit Gérard Rabinovitch dans l'Actualité juive, il faut exiger le démantèlement de tous les signes de présence de l'Eglise sur tous les sites de la Shoah." Dans le même journal Claude Bochurberg ajoute : "De même que le nazisme a échoué dans son projet, de même (sic) on peut affirmer que la christianisation de la Shoah ne passera pas. Les temps ne sont plus à l'humiliation. Le judaïsme est plus vivant que jamais. Rien ne sera en mesure d'arrêter notre peuple dans sa détermination (...) pour que cesse l'insulte aux victimes."

En première ligne, on trouve l'église de Birkenau. Installée dans les locaux de la kommandantur, la croix qui la surmonte est visible d'à peu près tous les points de l'immense camps, même des crématoires situés à l'autre extrémité. Personne, semble-t-il ne s'en était aperçu avant l'affaire du Carmel. L'"accord" de février 1987 dit en toutes lettres : "Il n'a aura pas de lieu de culte catholique permanent sur les territoires des camps d'Auschwitz-Birkenau".

Mais la chasse à la "christianisation de la Shoah" ne s'arrêtera pas là : Sabine Roitman, dans la Tribune juive, s'en prend à l'église de Nowa-Huta, cette église construite par les héroïques ouvriers de cette ville nouvelle qui, au flanc de Cracovie la ville royale, devait être le symbole de la puissance communiste fondée sur l'acier et l'athéisme, et qui est maintenant le symbole du christianisme polonais. Dans l'escalier qui conduit à la crypte ont été placées une série de statues, des Pieta qui commémorent les événements les plus douloureux de l'histoire polonaise. Parmi elles, une "Pieta d'Oswiecim" ... On sait également que la béatification d'Edith Stein est considérée comme une autre "provocation". Le culte de saint Maximilien Kolbe (dont une des plus longues rues d'Oscieciem porte le nom) est lui aussi bien entendu un élément de "christianisation de la Shoah". Si les organisations juives se mettent à faire l'inspection des églises polonaises - et de la culture polonaise contemporaine - elles trouveront indéfiniment

ment des revendications à formuler. Et ce sera sans limite.

La clash de Mgr Macharski

Constatant ce processus et le caractère de plus en plus violent des manifestations d'hostilité au carmel, le cardinal Macharski, archevêque de Cracovie, a déclaré le 10 août : "De tels actes et de tels comportements s'opposent à la poursuite de la construction du Centre judéo-chrétien. Dans cette atmosphère de revendications agressives, il est impossible de veiller à l'aménagement d'un lieu de respect mutuel. La paix ne peut être édifiée que si l'on y aspire". Déclaration immédiatement diffusée par Radio Vatican dans tous ses bulletins d'information.

Brusquement, le cardinal Macharski suspendait donc l'application de l'"accord" de Genève sur le déplacement du Carmel (avant le 22 février 1989...) dans un "Centre d'information, d'éducation et de prière". On peut se demander quelle est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. A priori, ce sont les incidents du 14 juillet, quand des manifestants juifs ont escaladé la grille du Carmel et ont occupé le jardin avant de s'en faire expulser par des ouvriers et d'aller se plaindre... à l'archevêché.

Mais il s'est passé près de quatre semaines entre cette manifestation là et la décision du cardinal. En revanche, le 27 juillet a paru dans VSD l'article de Jacques Lanzmann osait déclarer : "Si les carmélites d'Auschwitz veulent vraiment honorer les victimes de la Shoah, et bien qu'elles s'immolent par le feu et le gaz". Le 3 août, nous avons fait la publicité qui convenait à de tels propos, en rappelant à cette occasion : "Exploitant la débilité des réactions catholique, les exigences du judaïsme grandissent sans limites."

Jacques Lanzmann est connu en Pologne. Il est connu comme l'auteur du film Shoah, que le gouvernement polonais, s'est empressé de diffuser à la télévision comme exemple-type de la désinformation occidentale sur la Pologne. Les Polonais, les catholiques polonais, ont donc vu le film, et depuis lors ils connaissent Lanzmann comme l'homme qui les insulte, qui répand sur eux les pires infamies. Dans la même optique, il y a eu, le Vendredi Saint (!) le cardinal Decourtay qui, à la télévision française, a bêtement repris à son compte la calomnie sur les polonais qui "battaient les juifs avec des croix". Ce propos a fait le tour de la Pologne, notamment parmi le clergé, qui en a été profondément choqué.

Tel est le contexte de la décision du cardinal Macharski. Aussitôt, le CRIF dénonce le "non respect de la parole donnée", le Comité juif américain parle de "grave trahison d'engagements écrits"; Le B'nai Brith, plus sobre, déclare que l'archevêque de Cracovie est "revenu sur son propre engagement". Quant au Monde, il affirme tout crûment que le cardinal Maccharski a annoncé que l'"Eglise catholique (sic) ne respectait pas ses engagements", bien que le cardinal Decourtay ait souligné lui aussi "qu'un accord oblige ceux qui le signent" et qu'en conséquence le Centre serait construit.

Et bien non. Le cardinal Macharski n'est pas coupable de "non respect de la parole donnée" ou de "trahison d'engagements écrits". Une signature n'oblige pas forcément son auteur. Pour prendre un exemple grossier, si je signe une "convention" selon laquelle je dois cambrioler telle banque, je ne suis pas répréhensible en n'appliquant pas cette convention ; bien au contraire, la morale et la loi m'obligent à ne pas l'appliquer. Toute convention injuste est nulle de plein droit. Or la "convention de Genève" est injuste et insoutenable sur le fond comme sur la forme. Elle est juridiquement nulle et moralement mauvaise de quelque côté qu'on la considère.

Un diktat

Tout d'abord il ne s'agit pas à proprement parler d'une "convention" où deux parties de seraient mises d'accord, mais bien plutôt d'un diktat, comme l'on souligné le Père Dominique Wider, provincial des carmes de Pologne, et de Maciej Giertych, membre du conseil social du primat de Pologne. Un diktat imposé par ne

coalition judéo-catholique à l'archevêque de Cracovie et à des religieuses non représentées aux négociations.

La "délégation catholique" s'est engagée à déplacer un couvent sur lequel elle n'a aucune juridiction. La "délégation juive [a] pris acte" de cet engagement qu'elle lui a imposé sous la pression médiatique internationale et à travers l'acceptation empressée de Mgr Decourtay, qu'un prêtre polonais rescapé de Birkenau, Mgr Kiedrowski, désigne comme le "le cheval de Troie" des organisations juives dans cette affaire.

Les membres de la "délégation catholique" n'ont été délégués par personne. Ils se sont auto-désignés. De plus, ils n'avaient aucun mandat pour décider de l'avenir du carmel situé dans un diocèse polonais. C'est évident pour les trois chefs de la "délégations", archevêques de Lyon, de Paris et de Bruxelles, qui interviennent dans un diocèse qui n'est pas le leur et pour une affaire qui ne concerne en rien les archevêques de Lyon, Paris et de Bruxelles. Mais le cardinal Macharski lui-même ne peut décider d'un carmel exempt de sa juridiction depuis le décret de la Congrégation romaine des religieux confirmant la fondation de ce couvent. Seule la construction du Centre judéo-chrétien (décidée par les autres) est de son ressort. Mais ce Centre était lié au déplacement du carmel, dont aucun des "délégués" ne pouvait décider.

Le couvent d'Auschwitz regarde l'ordre des carmes et la Congrégation romaine des religieux, éventuellement le pape. La "délégation" catholique de Genève de comprenait aucun représentant de l'ordre des carmes, aucun représentant du pape. (Quant à la "délégation juive" elle ne comprenait aucun représentant des juifs polonais").

L'Eglise ne s'est engagée à rien

La réponse à ceux qui accusent "l'Eglise" est simple : "L'Eglise de s'est engagée à rien, contrairement à ce que prétend Mgr Decourtray, et la "convention" dont certains voudraient faire croire qu'elle l'oblige, a été ratifiée par des "délégués" dépourvus de mandat et de pouvoir dans l'affaire. Cette "convention" est nulle et n'engage en réalité personne, puisque aucun de ses signataires n'a autorisé sur le carmel.

Mais il y a beaucoup plus grave : cette "convention" est fondée sur une erreur historique et sur un blasphème.

L'erreur historique est de considérer le camp d'Auschwitz-I comme "le lieu de la Shoah" alors qu'il fut d'abord conçu de toute manière hors du camp, situé de toute manière hors du camp, se trouve non pas sur un "cimetière juif" mais près de la baraque où mourut saint Maximilien Kolbe. La croix se trouve à l'endroit d'une sablière où furent massacrés des centaines de catholiques polonais.

Le Blasphème

Mais, aussi importantes que soient ces considérations pour les Polonais (et pour le respect de la vérité), le blasphème qui soutient la "convention" de Genève est en réalité ce qui l'annule radicalement. Ce blasphème est celui-là même qui a été relevé par Jean Madiran dans Présent du 17 août. Les chefs de la délégations juive invoquaient en dernière analyse un motif théologique pour le déplacement des carmélites. Auschwitz, déclarait Ady Steg dès le début de l'"affaire [est] le seul lieu dans tout l'univers d'où il n'est pas concevable que s'élevât une prière d'aucune sorte". Et Théo Klein : "Les juifs sont morts dans l'indifférence, ils ont droit à ce silence dont ils ont profondément souffert. Le ciel alors était vide, il doit le rester. L'origine de cette thèse se trouve dans les considérations du philosophe israélien Martin Buber sur "l'éclipse de Dieu" à Auschwitz. C'est ce que les signataires de la "convention" appellent les "sentiments légitimement exprimés par la délégation juive", qui impliquent l'interdiction du culte catholi-

que (par quatre cardinaux) en un lieu donné d'un pays catholique...

Le témoignage de Mgr Kiedrowski

"Affirmer que le ciel était vide, que Dieu se taisait dans les camp de la Shoah, est un mensonge et un blasphème. Dieu n'a jamais été absent si sans voix. Il était là, au fond même de l'abîme concentrationnaire". Celui qui dit cela, c'est Mgr Witold Kiedrowski, rescapé de Majdanek et de Birkenau, qui témoigne avec une émotion poignante :

"Dieu était présent dans les camps de concentration, comme il l'est dans les goulags, par les milliers et milliers d'actes de charité et de solidarité humaine, sans distinction de race, de religion ou de nationalité. Il était présent dans la prière, silencieuse le plus souvent, mais aussi commune, comme celle qui m'unissait avec un rabbin à Majdanek, ou avec les mourants auxquels je ne demandais ni leur race ni leur religion... J'ai vu des milliers de prisonniers mourir. Je n'ai vu ni entendu un seul blasphémer, ni juif, ni chrétien. En revanche, je les ai vus et entendus prier, même au risque de souffrances supplémentaires..."

"Dieu était au plus profond de chacun de nous, qui, en haillons, torturé et mourant, se savait quand même un être humain, et par là, en relation la plus étroite, car constante et existentielle, à LUI."

"Si Dieu était absent, c'est autour de nous, là où habitaient nos bourreaux. Ils ont chassé Dieu de leur conscience. Ainsi, ils sont devenus inhumains, comme des bêtes féroces et sanguinaires."

"En revanche, les camps de concentration avec les prisonniers étaient comme des cités de Dieu assiégées par les "Sans-Dieu". aussi chasser les Carmélites de cet endroit précis, c'est capituler et rendre la cité aux "sans-Dieu", abdiquer devant eux."

"Ceux qui prétendent que le ciel était vide à Auschwitz, - que Dieu n'y était pas - qu'il est inconcevable que la prière s'élevât à Auschwitz, devraient faire un petit effort d'imagination."

"Qu'ils s'imaginent sur la place d'appel d'un des innombrables camp de concentration à l'heure de l'appel. Qu'ils osent annoncer aux prisonniers que désormais, par décision de la Convention de Genève, la prière y est interdite ! Sans grand effort d'imagination on verra la réaction des prisonniers. Dès leur arrivée, tous les jours ils devaient affronter, cette interdiction. Elle venait des nazis et de leurs valets..."

"La prière silencieuse des Carmélites est le plus authentique prolongement de la prière silencieuse, de cette étincelle d'humanité que chaque prisonnier, malgré la situation sans espoir, gardait en lui..."

Mgr Kiedrowski ajoute avec pertinence que si le ciel d'Auschwitz doit rester vide, si Dieu doit être vidé, si l'on athéise Auschwitz (puisque c'est bien de cela qu'il s'agit) c'est faire appel à Satan (car aucun lieu ne reste "vide") et rendre hommage à ceux qui, à Auschwitz, cherchaient à détruire en l'homme l'image de Dieu. (Signalons aussi que cette théorie du ciel vide et qui doit le rester peut conduire à la suppression du christianisme, pas seulement à Auschwitz, mais sur toute la surface de la terre. Car Dieu se "taisait" aussi au Golgotha....)

Le blasphème incommensurable du "ciel vide" d'Auschwitz, qui est la justification "théologique" de la "convention de Genève", rend cette "convention" intrinsèquement mauvaise, inacceptable pour un catholique, quelles que soient les dispositions acceptées par une délégation prétendant engager l'Eglise. C'est pourquoi le cardinal Macharski, qui a signé sous de multiples pressions, et qui depuis lors n'a cessé de réfléchir à la question, ne peut absolument pas être accusé et ne pas respecter sa parole. Une convention injuste est nulle. Le blasphème est la pire des injustices.